

DÉMARCHE QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour une approche d veloppement durable d'un Jardin de

Cocagne



Réseau Cocagne

Le Réseau et les Jardins de Cocagne sont soutenus par :

La Communauté Européenne,
 Le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi,
 Le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,
 Le Ministère de l'agriculture et de la pêche,
 Le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
 Le Conseil régional Rhône-Alpes,
 Le Conseil régional de Franche-Comté,
 la Fondation de France,
 La CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole),
 La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), le Secours Catholique,
 la NEF, In Extenso, l'AVISE, France Active.

Les fondations : SNCF Solidarité, Carrefour Solidarité, Ensemble, Jean-Marie Bruneau, Ben & Jerry's, Auchan, MACIF, Kronenbourg, Caisse d'Épargne, Axa Atout Cœur, Distriborg, Botanic, Veolia, Vinci pour la Cité, Patagonia, Agir Pour l'Emploi, Chèque Déjeuner, Yves Rocher, Crédit Agricole, Vedioorbis...

Les Jardins de Cocagne peuvent être soutenus, selon leurs communes, départements et régions par les services extérieurs de l'État (DDTEFP, DDASS, DRTEFP, DIREN, DRAF, DDAF), les Conseils régionaux et généraux, les PLIE ainsi que les communes et communautés de communes.



Chaque société crée de la valeur financière, sociale et écologique. Cette valeur est parfois négative, parfois positive. Pour répondre à notre niveau aux enjeux actuels (et qui concernent tous les humains : performance économique, cohésion sociale, avenir de la planète), nous avons voulu nous doter d'un outil permettant d'envisager l'avenir des structures au regard du développement durable. L'objectif est de créer de la valeur positive, mais aussi de démontrer à travers une méthode originale, l'impact considérable, en termes de valeurs ajoutées, que peut apporter une association sur un territoire.

Nous avons coutume de parler non pas de développement durable mais *des développements durables* tant le concept est conjugué (voire galvaudé!) de manières différentes par les acteurs et les organisations, il importe donc de dire et écrire ce que l'on entend par là.

Notre parti pris est de l'avoir fait sans faux semblants ni complaisances ; ne recherchez pas dans cette méthode un moyen commode de repeindre en vert des structures qui voudraient s'acheter à bon compte une conscience environnementale. Pour affronter des problèmes aussi graves que ceux rencontrés quotidiennement par les acteurs des Jardins de Cocagne, il faut beaucoup de ténacité, d'engagement, et de professionnalisation.

L'avantage de ces jardins de Cocagne c'est d'avoir dès l'origine pensé le « concept » en terme de développement durable. Ils ne sont pas si nombreux ceux qui d'emblée sont capables de déposer sur un territoire un projet alliant social, économique, et environnement avec autant d'impact sociétal. Pour autant notre volonté n'est pas d'en rester là, mais plutôt de s'essayer à une forme d'excellence en la matière.

Nous préconisons dans les pages suivantes un fonctionnement démocratique et un management participatif (comment peut-il en être autrement quand on se dit acteur de l'économie sociale et solidaire?), en tous les cas ce sont ces méthodes qui ont prévalu au fonctionnement du groupe* qui pendant plus d'un an a patiemment élaboré ce document.

Nous avons voulu un document le plus exhaustif possible (même s'il évoluera à coup sûr dans le temps), mais qui établisse un lien naturel avec les fondements et les actions du Réseau et de Jardins. Nous souhaitons maintenant que ce document de papier se mette à vivre et que ceux qui ont envie de s'y plonger trouvent ici une méthode et des questionnements qui leur permettent de « bien faire et se tenir en joie » et de continuer la belle aventure.

Jean-Guy Henckel

** Maurice Parodi (économiste et professeur émérite au collège coopératif PACA), Roger Cornu et Jacques Pouly (Président et Directeur de l'association Semilles en Avignon), Dominique Hays (Directeur de Chênelet insertion à Landrethun le nord -62-), Marie-Pierre Baccon (responsable Démarche qualité au Réseau Cocagne) et Jean-Guy Henckel (Directeur du Réseau Cocagne). Un grand merci à Colette pour son accueil chaleureux et ses repas qui ont égayé ces journées de labeur.*

Introduction	7
Présentation du document	8
Les trois axes du développement durable	9

1. Composante sociale.....	11
Enjeux et préalables nécessaires	12
Critère 1. L'amélioration des relations sociales par une bonne pratique GRH	15
Critère 2. L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations	20
Critère 3. L'insertion socioprofessionnelle	23
Critère 4. Le halo sociétal	28
Références et ressources	31

2. Composante économique	33
Enjeux et préalables nécessaires	34
Critère 1. L'hybridation des ressources	37
Critère 2. Le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif	40
Critère 3. L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales	45
Critère 4. L'inscription dans le commerce équitable	50
Références et ressources	52

3. Composante environnementale	53
Enjeux et préalables nécessaires	54
Critère 1. La préservation de la biodiversité	56
Critère 2. La préservation des sols	58
Critère 3. La préservation de l'eau	60
Critère 4. La maîtrise de l'énergie	63
Critère 5. L'aménagement paysager du jardin	66
Critère 6. La sensibilisation à l'éco-citoyenneté	69
Références et ressources	72

Annexes	73
Définitions	
Tableau de correspondance entre la charte, la Démarche Qualité et l'approche développement durable	

La démarche qualité a permis de poser un diagnostic du jardin afin de déterminer des axes d'amélioration. Cet outil va permettre en les inscrivant dans les trois dimensions du développement durable de changer de regard, d'interroger les pratiques selon les critères du développement durable. Ce complément de méthode permet d'observer un Jardin de Cocagne, son environnement et de mieux communiquer son impact sur des enjeux élargis qui constituent la « dimension sociétale » d'un Jardin de Cocagne.

Les principales vertus du développement durable sont de répondre à des vrais enjeux de société qui, loin des effets de mode, touchent à des choses de fond ; c'est leurs caractères essentiels qui permettent de bouger, de se mettre en marche et qui provoquent désir et attention, ce que nous pourrions appeler « un développement désirable ».

Les responsables de jardins sont des entrepreneurs sociaux qui gravitent déjà dans l'exercice de leurs fonctions autour des enjeux propres au développement durable, il s'agira ici de le faire valoir dans leurs pratiques quotidiennes. L'objectif étant l'appropriation et l'analyse de ce que cela veut dire dans les pratiques. Au sein des acteurs de la lutte contre les exclusions, les Jardins de Cocagne adoptent de surcroît, par certains choix environnementaux, une originalité qu'il nous appartient de cultiver et de communiquer, une alliance forte entre les questions sociales et environnementales.

Inutile de rappeler que le concept même des Jardins de Cocagne, créateur de liens, s'insère dans le développement durable puisque le social, l'environnement et l'économique sont articulés : insertion socioprofessionnelle, production biologique, consommation responsable, distribution en circuit court.



Ce document constitue la troisième partie du classeur qualité développement durable. La première partie étant consacrée au diagnostic qualité, la deuxième au projet.

Outil de capitalisation, de mutualisation, il va s'enrichir peu à peu à partir:

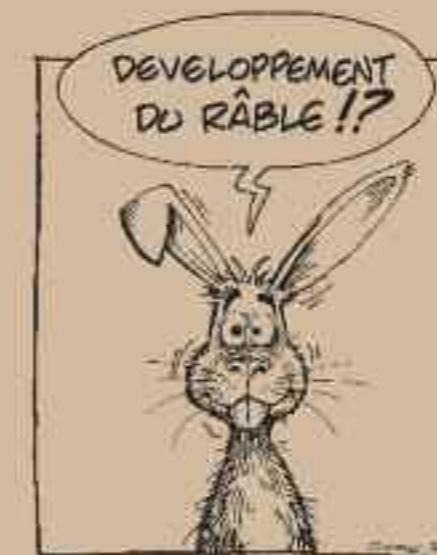
- de l'expérience des Jardins (des actions correctives et des axes d'amélioration issus du diagnostic de la démarche qualité),
- des orientations du réseau et des commissions de travail.

Cet outil allie:

- Une approche théorique: il s'appuie sur la grille d'analyse développement durable qui a été élaborée par la commission de travail réunie en 2005 et qui a alors défini des critères développement durable dans les trois composantes (sociale, économique et environnementale) et des actions se référant à ces critères. La grille d'analyse développement durable est un outil de questionnement et de positionnement, qui doit permettre aux Jardins de se repérer et de situer leurs actions dans les critères du développement durable.
- Une approche pratique: à la suite de cette grille, nous présenterons les expériences des Jardins sous la forme de fiches actions.
- Des références: documents professionnels édités par le Réseau Coccagne, formations du Réseau Coccagne, outils proposés en référence à la composante sociale, économique ou environnementale.



Organisation du document: dans chaque composante (économique, sociale, environnementale), nous retrouverons: Enjeux - Préalables - Grille d'analyse: quelles questions faut-il se poser? - Fiche-action - Références



Les trois grandes dimensions du développement durable

Sociale

La dimension d'un développement socialement équitable renvoie d'abord à l'insertion mais aussi au partage équitable des ressources, à la solidarité intra et intergénérationnelle, à la qualité des relations sociales, à la citoyenneté, à la diffusion externe dans un milieu social: « le halo sociétal » (voir page 13). Cette composante sera traitée en trois parties et 4 critères.

1. Une bonne pratique G.R.H (gestion des ressources humaines): le niveau et la qualité des relations sociales (critère 1).
2. L'insertion et l'intégration: l'intégration des personnes fragiles et l'accompagnement socioprofessionnel (critères 2 et 3).
3. Le halo sociétal: les impacts du jardin auprès des équipes, des adhérents, du territoire et plus largement de la société (critère 4).

Économique

La dimension d'un développement économiquement viable renvoie à quatre critères:

1. L'hybridation des ressources
2. Le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif
3. L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales
4. L'inscription dans le commerce équitable

Pour les Jardins, un développement économique viable passe par une hybridation des ressources, un mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif

Environnementale

La dimension d'un développement écologiquement durable renvoie à six critères:

1. La préservation de la biodiversité
2. La préservation des sols
3. La préservation de l'eau
4. La maîtrise de l'énergie
5. L'aménagement paysager du jardin
6. La sensibilisation à l'éco-citoyenneté

Pour mener à bien ces actions de développement durable, nous retenons comme moyen et comme condition les bonnes pratiques de gouvernance:

1. Une gestion démocratique par l'association de toutes les parties prenantes des jardins.
2. Une bonne communication et une information transparente.



POUR UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE, VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE ET LE RÔLE D'INSERTION SOCIALE DES JARDINS

● Enjeux et préalables nécessaires

- **critère 1** L'amélioration des relations sociales par une bonne pratique Gestion des Ressources Humaines (GRH)
- **critère 2** L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations
- **critère 3** L'insertion socioprofessionnelle
- **critère 4** Le « halo sociétal »

● références et ressources



Dans les Jardins, la dimension sociale évoque spontanément l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en insertion; en terme de développement durable, on élargit la réflexion à l'utilité sociale ou sociétale générée par les Jardins. On essaye de mesurer, d'évaluer et de faire « prendre en compte » ses effets comme tout ce qui concerne la prise de conscience des individus et de l'intérêt collectif à partir des Jardins.

En matière de lutte contre les exclusions on peut aussi ne pas se contenter de gérer les conséquences, mais essayer d'en prévenir les causes.

Plusieurs critères ont été proposés pour mesurer le social et trouver quelques indicateurs simples et pertinents, le Jardin de Cocagne intervient de plusieurs manières dans la sphère sociale, notamment par :

La qualité des relations sociales :

Il s'agit ici de faire valoir la « responsabilité sociale » spécifique des entrepreneurs sociaux que sont les dirigeants de Jardins. Cette responsabilité sociale doit se traduire au niveau :

- des salariés en insertion (règlements, lois, aménagements, horaires, avantages, participation, convention collective...)
- des salariés encadrants (convention collective, syndicats, délégué du personnel, comité d'établissement, accord d'entreprises...).

L'insertion socioprofessionnelle des jardiniers, qui dépend en partie de la qualité de l'accompagnement et qui se traduit objectivement par des indicateurs relatifs à l'accès à l'emploi durable, à la formation, mais aussi au logement, aux droits, aux loisirs. Tout ceci va favoriser l'augmentation du capital humain individuel,* et « tout ce qui concourt à l'enrichissement d'un capital social collectif* ».

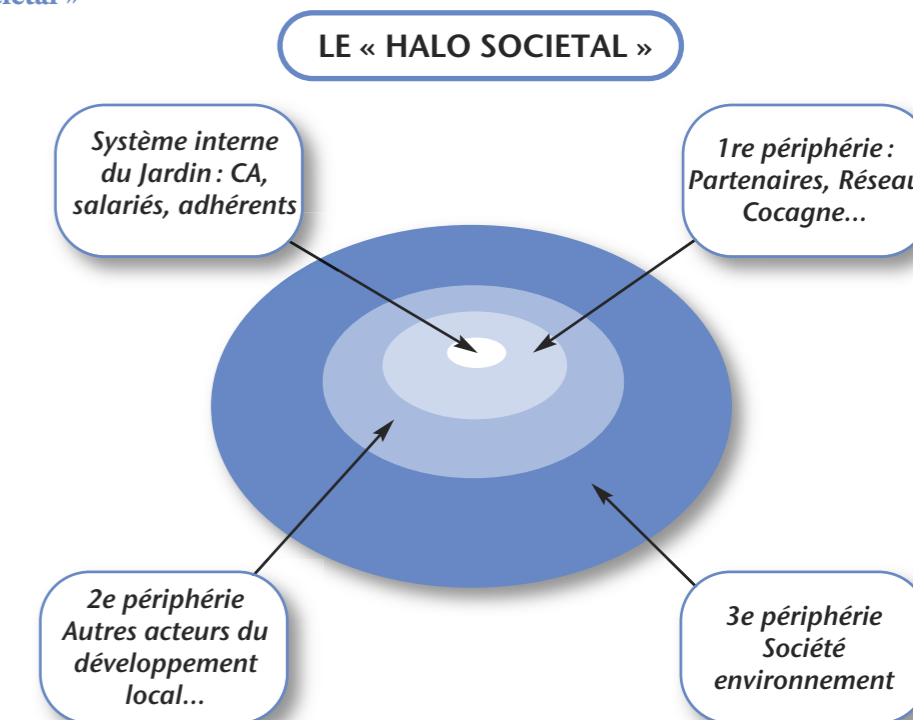
* Définition en annexes.



L'effet exercé par le Jardin sur son environnement large: « le halo sociétal »

Sensibiliser les personnes (élus, adhérents, voisins...) à la lutte contre les exclusions, c'est-à-dire :

- aux enjeux du développement durable,
- à la valorisation d'une conscience environnementale par l'organisation de journées portes ouvertes, rencontres, l'animation de jardins pédagogiques...
- à l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, en interne et en externe
- à l'enrichissement du capital social collectif (par l'organisation et croisement des réseaux, par la démonstration, par la reproductibilité et le transfert, par la professionnalisation des acteurs...).



Comme une pierre jetée dans l'eau, un jardin sur un territoire provoque des ondes. L'enjeu ici est d'analyser ces ondes. Quand on s'éloigne du Jardin, les indicateurs sont moins fiables, nous n'avons pas forcément des preuves, ou des indicateurs de mesure mais des indices (par exemple des paroles de jardiniers, des témoignages...).

Parmi les questions qui vont suivre et les actions correspondantes, notons que toutes n'ont pas la même importance.

En effet, certaines questions sont primordiales, considérées comme fondamentales pour remplir la mission sociétale d'un Jardin de Cocagne et l'engagement dans une démarche développement durable.

Elles sont d'ordre :

- ▶▶ **réglementaire**: le cadre juridique, lois et réglementations
- ▶▶ **éthique**: la Charte du Réseau Cocagne
- ▶▶ **fortement préconisées et nécessaires**, c'est ce que nous appellerons le « cadre Réseau Cocagne ».

Il convient que ces fondamentaux soient acquis avant toute autre démarche d'amélioration.

▶▶ **Le cadre réglementaire**

- Le respect du code du travail
- Le respect des conditions d'accueil du public en insertion (vestiaires, locaux, etc.)
- L'application des lois et circulaires applicables aux ACI (associations et chantiers d'insertion)
- L'accompagnement socioprofessionnel des jardiniers : un encadrant pour 8 personnes en insertion (voir guide technique « L'accompagnement socioprofessionnel dans un jardin de Cocagne »).

▶▶ **La Charte** (exigence du Réseau Cocagne)

- Conclure des contrats de travail avec le personnel
- Mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel des personnes en s'assurant des interventions d'un professionnel du travail social.

▶▶ **Le cadre Réseau** (actions préconisées par le Réseau)

- Une équipe structurée autour de 5 fonctions : direction, encadrement technique, accompagnement socioprofessionnel, gestion administration, animation du réseau d'adhérents
- L'existence d'un projet social écrit et partagé
- L'inscription du projet dans un partenariat local : partenaires sociaux, entreprises locales, acteurs de la formation, des loisirs, culture et citoyenneté
- Un accompagnateur socioprofessionnel formé
- Des outils d'accompagnement socioprofessionnel : livret d'accueil, suivi, réunions, évaluation des compétences
- L'adhésion au SYNESI.



POUR UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE,
VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE ET LE RÔLE D'INSERTION SOCIALE DES JARDINS

● **critère 1** *L'amélioration des relations sociales par une bonne pratique GRH**

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

Accueillir des jardiniers en difficulté sociale ne se réduit pas à donner du travail avec un accompagnement social ; il s'agit aussi de respecter les lois en vigueur, de réfléchir aux conditions de travail de tous les acteurs, aux instances de paroles et de concertation, aux luttes contre toutes les discriminations... C'est aussi être en phase avec son territoire et de mettre en place les conditions à une vie citoyenne des usagers dans toutes ses facettes.



*gestion des ressources humaines

CRITÈRE 1

L'amélioration des relations sociales par une bonne pratique GRH

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
Quelle politique des relations humaines des salariés en parcours d'insertion ?	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements, lois, aménagements horaires, intéressement, participation à la vie de l'association, livret d'accueil, repas bio, produits équitables... • Existence d'une convention collective ou d'accord d'entreprise • Existence de réunions d'équipe • Existence de groupes de parole 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré par l'encadrement • Traduction financière éventuelle • Livret d'accueil • Indicateurs de mesures concrètes, primes • Modalités d'intéressement éventuel • Taux d'absentéisme 	Indice de bon climat social interne
Quelle responsabilité sociale à l'égard des salariés permanents ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de réunions d'équipe • Existence de temps consacré aux rapports entre individus et direction • Existence d'évaluations personnelles et partagées • Existence de système de recours au Conseil d'administration en cas de conflit d'humeur avec le directeur ou inversement • Participation au Conseil d'administration • Représentation syndicale • Existence d'une convention collective ou d'un accord d'entreprise • Existence de plans individuels de formation • Système de récupération d'heures • Aménagement des horaires • Gestion des congés • Repas bio, consommation équitabile 	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de recours • Taux d'absentéisme • Estimation de temps consacré aux rapports entre individus • Ratio entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés • Coût éventuel supplémentaire généré par les accords • Absence de conflits sociaux ou d'incidents • Taux de rotation du personnel encadrant 	<p>Indice de bon climat social interne (absence ou réduction d'incidents ou conflits dans la durée)</p> <p>Impact dans la durée de la professionnalisation de l'équipe de permanents</p>

CRITÈRE 1

L'amélioration des relations sociales par une bonne pratique GRH

Fiche-action 1

LE LIVRET D'ACCUEIL - LE COMPTE GROUPÉ DU RÉSEAU COCAGNE

● Un livret d'accueil pour les salariés en insertion, Jardin du Chayran à Millau (12)

« Bienvenue au Jardin du Chayran » : mieux accueillir et informer le jardinier dès son arrivée sur le Jardin est un des objectifs de ce livret d'accueil. Inscrite dans le volet social de la démarche qualité et développement durable, cette action vise à améliorer les relations humaines des salariés en insertion. Le livret d'accueil a été mis en place dans le cadre de la démarche qualité, et c'est toute l'équipe qui a participé à sa réalisation.

D'une trentaine de pages, le livret d'accueil comprend d'abord une présentation du Jardin (historique, administrateurs, équipe, site), du Réseau Cocagne et du maraîchage biologique, puis un contrat de travail type, le règlement intérieur et une convention d'engagement réciproque (sorte de contrat moral entre le Jardin et le salarié). Des exemples de documents internes sont également intégrés dans le livret : feuille de chou, plannings, fiche d'accompagnement, fiche d'entretien, etc. Enfin, un tableau rassemble les adresses utiles. Très apprécié des jardiniers, ce document sert également d'outil de communication vis-à-vis des partenaires financiers.

Plusieurs exemples de livrets d'accueil sont disponibles sur demande au Réseau Cocagne

● L'existence d'un plan individuel de formation : le compte groupé du Réseau Cocagne

En 2001, les Jardins de Cocagne et le Conseil d'Administration ont décidé de créer un compte groupé afin de permettre aux salariés permanents des Jardins de Cocagne de bénéficier d'offres de formations supplémentaires et l'accès au congé individuel de formation.

Ainsi, les salariés des Jardins ont accès à différentes formules de formation que sont le catalogue Réseau Cocagne, le catalogue Fafsea et la prise en charge par le compte groupé de formations complémentaires ou spécifiques qui ne sont pas dans ces catalogues.

Un plan de formation annuel est demandé au Jardin et une commission se réunit afin d'attribuer les fonds en fonction des demandes.

Afin de permettre la prise en charge du plus grand nombre le Réseau Cocagne a fait le choix de ne prendre en charge que les coûts pédagogiques facturés par l'organisme de formation.

Le Réseau Cocagne assure la gestion administrative des demandes de prise en charge et reste l'interlocuteur unique des Jardins concernant la gestion de ce dispositif.

Fiche-action 2

UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

● **Le Synesi est né!** *Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion*



À l'initiative du réseau des acteurs du Chantier-École et en partenariat avec le Réseau Cocagne, une commission de travail missionnée pour établir les bases nécessaires à la création d'un syndicat d'employeur en vue de créer une convention collective spécifique aux ateliers et chantiers d'insertion s'est créée en 2005. Après une première étape de travail, l'ensemble des réseaux représentatifs des ACI y a été invité. À l'issue d'une année de travail le syndicat est né : le SYNESI (Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion). La mission première du SYNESI est d'organiser le dialogue social entre les employeurs et les salariés en vue d'établir une convention collective adaptée aux Ateliers et Chantiers d'Insertion en France. Ce syndicat est ouvert à tous les ACI du territoire, qu'ils soient ou non adhérents d'un réseau de l'IAE.

Le préambule des statuts le situe dans l'économie sociale et solidaire et indique que les adhérents se regroupent pour faire valoir, dans une organisation collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes à travers une mise en situation de travail et un accompagnement spécifique
 - d'une action se situant au sein de l'Insertion par l'Activité Économique
 - d'une recherche, par le dialogue social, des modalités de mise en place de statuts collectifs pour l'ensemble de leurs salariés, qu'ils soient salariés permanents ou salariés accompagnés dans un parcours socio-professionnel.
- Le syndicat a pour objet de regrouper les associations et autres personnes morales à but non lucratif, en vue de défendre leurs intérêts professionnels, d'assurer leur représentation et conduire des négociations pour élaborer, avec les représentants des salariés, des accords nationaux, conventionnels ou salariaux, pour les personnels permanents et les personnels accompagnés dans un parcours socioprofessionnel, en particulier pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.).

Julien LE SAGE (Président)
contact : synesi@orange.fr

Fiche-action 3

LES JOURNÉES DE RENCONTRES JARDINIERS

● Chaque année, le Réseau Cocagne et les Jardins d'une même région organisent une journée qui permet aux jardiniers de se rencontrer afin d'échanger et de s'exprimer sur leur travail, leur parcours dans leurs Jardins respectifs. Au-delà de la seule confrontation d'expériences vécues, ces temps d'échanges en petit groupe sont également l'occasion de proposer des axes d'améliorations sur des thèmes aussi divers que l'organisation du travail, la mise en œuvre des apprentissages et formations ou encore les relations dans les équipes...

Ces paroles font l'objet d'une négociation au sein du groupe avant d'être rapportées de façon anonyme à l'ensemble des jardiniers dans le but d'améliorer sans cesse les conditions de travail et de vie sur les Jardins.

La première de ces journées a été organisée en 2005 à Saint-Hilaire-du-Touvet, en Savoie, la dernière a eu lieu à Sentheim en juin 2007 sur les Jardins d'Icare (Alsace).

Bien plus qu'un seul espace de liberté de parole, ces journées s'inscrivent pleinement dans une démarche participative, qui a vocation à produire des effets sur le fonctionnement des Jardins. Ces journées prennent place dans la démarche qualité impulsée par le Réseau Cocagne depuis 2002 qui vise à réinterroger le projet associatif de chaque Jardin. Le questionnaire utilisé est d'ailleurs très proche de celui sur lequel s'appuie la démarche qualité : une première partie est axée sur l'organisation et les

conditions de travail (comment s'est déroulé l'accueil sur le Jardin, la découverte de l'activité de maraîchage, les formations suivies, les relations avec les adhérents, les réunions d'équipe), une seconde partie est centrée sur l'accompagnement et le projet individuel.

On notera enfin que si les matinées sont très studieuses, les repas du midi et les nombreuses activités prévues pour l'après-midi (parapente, multimédia, théâtre...) n'ont pas manqué de rendre ces journées également festives et conviviales!



Journée jardiniers
(à Bully) :
le 3 juillet 2006

A Lire également : « Des journées pour la participation des jardiniers en insertion » in la lettre de l'insertion par l'activité économique N° 138 - juillet/août 2007.
Les Actes de la journée de Saint-Hilaire-du-Touvet du 27 juin 2005 (disponibles au Réseau Cocagne).

POUR UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE,
VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE ET LE RÔLE D'INSERTION SOCIALE DES JARDINS

critère 2 L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

Trop de recrutements sont entachés aujourd'hui de discriminations de toute nature dans notre société. Dans les Jardins de Cocagne, au-delà des catégories administratives prévues pour signer des contrats aidés et des aubaines financières, il s'agit de mesurer la volonté du jardin de mixer les publics les plus touchés par le chômage et l'exclusion...



L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Quelles priorités pour la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des chances femmes/hommes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une approche des postes de travail par genre (masculin/féminin) • Actions de lutte contre la pénibilité • Promotion de l'effectif féminin auprès du réseau d'employeurs • Équipement, vestiaire et sanitaire autorisant la mixité • Conformité des horaires à la situation de parentalité • Politique de recrutement ouverte aux femmes • Démarchages particuliers dans des lieux fréquentés par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des effectifs féminins • Description concrète des aménagements • Modalités de suivi particulier des femmes • Taux de placement comparé 	<p>Indice d'une amélioration de l'égalité des chances</p>
<p>Quelles priorités pour la mise en œuvre de mesures favorisant la lutte contre d'autres types de discrimination ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des recrutements à tous types de publics • Actions de prévention et de sensibilisation du personnel • Adaptation des postes, des outils, des systèmes de sécurité... à tous types de publics (illettré, analphabète, handicapé...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Action de lutte contre l'analphabétisme, l'illettrisme • Accès à l'éducation • Taux de placement comparé • Niveau d'adaptabilité des outils référentiel pour ceux qui ne savent pas lire • livret d'accueil, sécurité, fiches de poste 	<p>Indice d'une amélioration de l'égalité des chances</p>

Fiche-action 1

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LES JARDINS DE COCAGNE

● Faire de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes un des piliers du projet social de chaque Jardin est une volonté affichée et inscrite au projet du Réseau Cocagne. C'est l'objet d'une formation figurant au catalogue, c'est un des objectifs principaux du projet Equal animé par le Réseau, un élément transversal de la démarche qualité, un critère incontournable du développement durable, c'est aussi l'objet d'un séminaire comme celui organisé par les Jardins de la région Nord-Pas-de-Calais et l'association Culture et Promotion.

Qui que nous soyons, à chaque fois que nous sommes face à un thème d'action, nous devons nous demander : est-ce que j'ai affaire à des réalités différentes, côté hommes, côté femmes ? La plupart du temps, la réponse est positive. Il convient alors de s'interroger : en quoi et comment est-ce différent ? Qu'est-ce qui fait obstacle à l'égalité ? Qu'est-ce qui reproduit l'inégalité ? Dans le secteur de l'IAE par exemple, l'offre d'insertion est plus diversifiée pour les hommes que pour les femmes. En effet, la majorité de l'offre faite aux femmes concerne des emplois de ménages et services.

Glossaire :

- le sexe fait référence aux différences biologiques universelles existantes entre les femmes et les hommes.

- le genre fait référence aux différences sociales, culturelles et économiques observables entre les femmes et les hommes. Ce sont des différences acquises, enregistrant d'importantes variations tant à l'intérieur des cultures qu'entre elles et affectant l'ensemble des comportements et des conditions de vie, des hommes et des femmes, dans la société.

- l'égalité est le principe selon lequel tous les hommes et toutes les femmes sont égaux en droits et doivent faire l'objet d'un traitement égal.

- l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion et de conditions de travail. En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égal, l'employeur est tenu d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

- l'égalité des chances entre les femmes et les hommes établit que les individus, quels qu'ils soient (origine ethnique, sexe, milieu social...), doivent avoir les mêmes chances, les mêmes responsabilités dans la vie. Les instances européennes définissent l'égalité des chances entre hommes et femmes comme « l'absence d'obstacle à la participation économique, politique, sociale, en raison du sexe ».

Source : Eric Pallandre, Culture et Promotion.

● Jardins de Cocagne du Pays de l'Arbresle à Bully

Favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes est une préoccupation forte depuis la création du Jardin. Dès les débuts, les horaires ont été aménagés pour prendre en compte la parentalité (la majorité des salariés en insertion étaient des femmes) : les salariés ne travaillent pas le mercredi, excepté pendant l'été où ils travaillent le matin. Suite à la formation organisée par le Réseau et assurée par Culture et Promotion, les pratiques ont été interrogées et remises en cause afin d'intégrer cette préoccupation dans chaque action. L'équipe reste vigilante notamment au niveau de la répartition des tâches et de la communication.

Par exemple, la répartition des tâches n'est pas faite en fonction des sexes : creuser un fossé, conduire un engin à moteur ou trier des graines, toutes ces tâches sont destinées aux hommes comme aux femmes. Les tâches minutieuses ne sont pas réservées qu'aux femmes. L'attention est aussi portée sur le recrutement : tendre à une égalité des effectifs, ce qui est le cas au Jardin. Cela passe aussi par un travail de sensibilisation des partenaires et une vigilance en matière de communication. L'équipe veille à montrer que le travail peut aussi bien être réalisé par les hommes que par les femmes. « Nous faisons visiter le Jardin aux partenaires, pour qu'ils voient que le métier n'est pas réservé aux hommes. Ça passe par l'exemple » souligne l'encadrante technique.

A Lire également : le guide édité par Chantier École : Lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances : un nouvel enjeu pour les chantiers ! <http://www.chantierecole.org>

POUR UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE, VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE ET LE RÔLE D'INSERTION SOCIALE DES JARDINS

● critère 3 L'insertion socioprofessionnelle

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

Bien que le critère administratif « sorties vers l'emploi » cristallise de nombreux débats dans l'IAE, il reste un enjeu majeur de notre métier. Soulignons à cet égard que nos Jardins emploient déjà tous les salariés en parcours d'insertion sous contrat de travail *. Pour donner une image plus juste de l'intervention des Jardins, nous le compléterons par des données sur la qualité de l'accompagnement, la participation à la vie de la cité, l'accès aux droits, l'accès à la santé et au

logement, à la sécurité alimentaire et à la sensibilisation à une hygiène alimentaire de qualité.

Nous nous devons d'être persévérants pour que les personnes que nous accueillons, souvent de plus en plus éloignées de l'emploi, trouvent toujours une place dans un contexte économique sans cesse plus exigeant.

*Ces contrats de travail aidés fournissent les mêmes garanties (et souvent supérieures) que les CDD à temps partiel largement utilisés par le secteur marchand.

CRITÈRE 3

L'insertion socioprofessionnelle

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
Quelles modalités et quel dispositif d'organisation des parcours professionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnateur social formé • Suivi individualisé • Livret d'accueil et de suivi • Existence d'un projet de suivi socioprofessionnel partagé avec le Jardin • Evaluation des compétences des jardiniers • Mise en relation avec le milieu professionnel et avec les partenaires • Evaluation en Milieu de Travail (EMT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures consacrées à l'accompagnement • Nombre d'heures consacrées à l'évaluation des compétences • Nombre de rencontres avec les entreprises • Nombre de rencontres avec les partenaires sociaux 	Indice de l'impact de l'accompagnement en interne et en externe
Quels types de sorties vers l'emploi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans des collectifs locaux d'insertion • Rencontres avec les entreprises locales, parrainage 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sorties positives à l'emploi 	Indice d'amélioration du marché du travail local Comparaison avec l'évaluation du Réseau Cocagne et des chiffres DARES
Quelles aides pour la question du budget et l'économie domestique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information et d'initiation : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion du budget personnel ou familial - infos sur les mutuelles de santé et d'assurance - le surendettement, comment le prévenir • Parcelles mises à disposition des jardiniers 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'heures de séances d'information et de formation • Nombre de situations traitées • Nombre de situations régularisées ou améliorées 	Indice de socialisation par une meilleure gestion des revenus et du budget personnel ou familial

CRITÈRE 3

L'insertion socioprofessionnelle

Fiche-action 1

L'ACCÈS AUX LOISIRS

● La clé des champs : un levier d'émancipation (Jardins de Cocagne de Blois)

Depuis plus de trois ans, dans le cadre des mesures d'accompagnement social, les Jardins de Cocagne de Blois ont privilégié un travail, car il s'agit aussi d'un travail, sur l'accès des jardiniers aux vacances. Cette année encore on se prépare à découvrir qui la Haute-Savoie, qui le Cap d'Agde, qui l'Ardeche.

Dans une fiche de présentation (disponible sur demande au Réseau) de cette action vacances intitulée *Donner la clé des champs aux jardiniers*, Chantal Clairo, directrice des Jardins de Cocagne de Blois, présente d'emblée les enjeux :

"Si la remise au travail permet aux jardiniers de s'engager dans un processus d'insertion, certaines fragilités demeurent, qui nécessitent la mise en place d'actions d'insertion complémentaires, touchant différents domaines tels que la santé, la mobilité, les soins mais également l'accès aux loisirs et aux vacances. Depuis plus de trois ans, dans le cadre des mesures d'accompagnement social, nous avons privilégié un travail sur l'accès aux vacances, considérant les vacances comme un levier d'émancipation, d'intégration sociale et de lien social pour les personnes en difficulté d'insertion. C'est ouvrir des perspectives vers plus d'autonomie et d'intégration en combinant harmonieusement le plaisir à la pédagogie".

AUTONOMIE

Les congés sont encore exclus de la vie des plus démunis, et pourtant ils constituent un droit fondamental. En ces temps de mise en avant de la société des loisirs, de *réduction du temps de travail* pour certains... le droit aux vacances n'est pas devenu une réalité pour tous et constitue une source de marginalisation supplémentaire pour des personnes déjà fragilisées par des

conditions de vie difficiles. Durant l'été 2002, 32 personnes ont bénéficié de vacances dans le Massif Central, en Village de Vacances au Lac de Vassivière, représentant 12 familles (couples, familles monoparentales et célibataires) et 17 enfants. L'hébergement s'est fait en appartement, sans restauration collective et avec un accompagnement par des permanents du Jardin sur le site. En 2004 ce sont encore 36 personnes qui sont parties en vacances d'été, dans le cadre du programme vacances de Bourse Solidarité Vacances, représentant 23 familles (couples, familles monoparentales et célibataires) et 9 enfants. L'hébergement en village de vacances, pensions de famille, gîtes, camping, à la mer, la montagne ou à la campagne et cette fois sans accompagnement sur le site.

RECOMMENCER

"Il nous est apparu essentiel avec le temps, l'expérience, de prendre en compte très en amont, c'est-à-dire avant même le départ, la phase du retour chez soi car cela peut être très déstabilisant pour des personnes fragiles" explique Hélène Henry. Un bilan des vacances est établi avec les participants, un chiffrage de l'action est réalisé pour les partenaires des Jardins de Cocagne de Blois.

Issu de l'Arrosoir n° 14, printemps 2005.

Fiche-action 2

SE RAPPROCHER DU MONDE DE L'ENTREPRISE POUR AMÉLIORER LES SORTIES VERS L'EMPLOI

- Une opération de parrainage entre chefs d'entreprise et personnes en insertion (Jardins de Cocagne du pays de l'Arbresle à Bully)

Les Jardins de Cocagne de Bully ont participé à une action de parrainage entre des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et des chefs d'entreprises locales. Un parrainage permet de développer des partenariats actifs autour de ces personnes avec les services de l'emploi (ANPE, Mission locale, chambres consulaires) et des chefs ou cadres d'entreprises. Ce type d'action leur permet de se tisser un réseau relationnel, d'avoir des personnes ressources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer. Cette création de liens sociaux participe à leur « attachement ». En outre, ce type d'action contribue à l'inscription du Jardin en tant qu'acteur économique du territoire.

Trente personnes ont bénéficié de cette action qui s'est échelonnée sur dix mois entre 2003 et 2004 : dix étaient inscrits à l'ANPE, dix dépendaient de la Mission locale et dix étaient salariés du Jardin. L'objectif pour ces trente personnes était :

- un recadrage de leur connaissance de la réalité du monde du travail
- une revalorisation de l'image de l'entreprise et de ses dirigeants
- une reprise de confiance en soi vis-à-vis des décideurs
- un ajustement du projet professionnel
- un suivi et un soutien pour un accès plus facile à l'emploi

Sur 51 chefs d'entreprises contactés (PME-PMI), une vingtaine a accepté. Le projet demandant une grande coordination et une médiation, un chargé de mission a été recruté. Le projet arrivé à terme, il ressort qu'il a été bénéfique aux *filieux* à plusieurs niveaux. Cette relation suivie avec le *parrain* leur apporte un sentiment de sécurité, une reconnaissance du fait de l'écoute et du temps consacré par le parrain. Ils ont une meilleure image d'eux-mêmes, prennent davantage d'autonomie dans les démarches et enfin, ils ont accepté de réfléchir sur eux-mêmes.

En termes d'emploi, 40 % des personnes ont trouvé une solution (CDI, CDD, intérim, contrat en alternance, formation).

L'action n'est pas renouvelée pour l'instant car c'est une opération lourde au niveau budgétaire et en terme de coordination. Mais suite à cela, le *parrainage à la carte* a été intégré dans le processus d'accompagnement professionnel pour ceux qui le souhaitent et qui sont prêts à l'emploi au sortir du Jardin. C'est moins intéressant pour les parrains et les filieux car il n'y a pas de dynamique de groupe. Quoiqu'il en soit, cette action a permis de conserver des liens entre le Jardin et le réseau de chefs d'entreprise.

Fiche-action 3

LA MOBILITÉ ET L'ACCÈS À LA CULTURE

- Jardins de Saint-Jacques à St-Girons (Ariège)
une action en faveur de la mobilité

Confronté au problème de mobilité parce que les Jardins se trouvent à 5 km des bureaux, le Jardin a mis en place une action pour favoriser la mobilité des salariés. Dans un premier temps, un projet a été mis en place avec une association locale, l'AMI - Ariège Mobilité Insertion - afin de mettre à disposition des mobylettes aux salariés moyennant une participation financière de 1€ par jour (location). Plusieurs problèmes ont amené le Jardin à stopper cette action : association trop éloignée, véhicules demandant trop de réparations, etc. Par ailleurs, une encadrante a donné un vélo à l'association. Plutôt que de le donner à une personne en particulier, il a été mis à disposition des salariés à titre gratuit et avec des règles de fonctionnement. Puis une annonce a été passée dans la feuille de chou pour recueillir des véhicules auprès des adhérents. Des vélos en très bon état sont arrivés et ils sont également mis à disposition pour les jardiniers selon le même principe. Pour le prêt de véhicules plus lourds, un rapprochement avec le Pays est en projet. L'idée serait de créer une entité indépendante qui serait le partenaire des structures d'insertion situées sur le territoire du Pays (location, réparation de mobylettes, etc.). Actuellement, l'association est moins confrontée à ce problème : moins de jeunes ne possédant pas le permis sont présents au Jardin et un système de covoiturage entre salariés a été mis en place.

- Accès à la culture

Des soirées ciné-repas pour les adhérents et jardiniers, les Jardins de Cocagne du Pays de l'Arbresle à Bully organisent deux fois par an des soirées cinéma art et essai et restaurant avec les adhérents et les jardiniers. C'est une action menée avec une association locale basée à Tarare. L'information est diffusée dans la feuille de chou (au jardin, tous les jardiniers reçoivent un panier) : rendez-vous est donné aux jardiniers, adhérents, salariés pour une soirée qui commence par la projection d'un film art et essai suivi d'un débat avec un intervenant (réalisateur ou membre d'une association en lien avec le sujet du film). La projection est suivie d'un repas au restaurant dont le menu est réalisé avec les légumes du Jardin.



POUR UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE,
VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE ET LE RÔLE D'INSERTION SOCIALE DES JARDINS

critère 4 Le « halo sociétal »

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

Comme une pierre jetée dans l'eau crée des ondes concentriques, un jardin provoque des répercussions sur le territoire dans lequel il intervient (schéma page 13).

L'impact de l'action et du comportement des *parties prenantes* d'un Jardin (jardiniers, adhérents, équipe et conseil d'administration, partenaires associés) dans les premières périphéries est plus facile à apprécier, voire à mesurer.

Plus on s'éloigne du périmètre du Jardin et de son organisation pour explorer les effets ou l'impact d'un Jardin, dans la zone diffuse du *halo sociétal*, plus difficile sera la mesure ou l'appréciation de l'utilité sociale générée par ses acteurs.

Il faut pourtant imaginer des indicateurs ou des indices d'impact qui permettent de faire ressortir les effets de socialisation engendrés par le Jardin et notamment l'enrichissement du capital social du territoire qui en résulte.

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
Quelles actions spécifiques de sensibilisation des personnes : adhérents, élus, voisins... à la lutte contre les exclusions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un animateur du réseau d'adhérents consommateurs • Organisation de journées portes ouvertes • Jardins pédagogiques • Journées d'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, au droit à l'éducation • Lettre d'info, feuille de chou • Distribution de l'Arrosoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes dans les manifestations • Articles de journaux • Nombre de visiteurs journées portes ouvertes • Amélioration de l'implication des adhérents (assiduité) • Adhésions nouvelles 	Enrichissement du capital social collectif (voir définitions en annexes)
Quelle est la contribution spécifique à ces actions : des personnes en insertion, des adhérents, des partenaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la participation des parties prenantes à ces journées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures consacrées par les diverses parties prenantes à ces activités civiques ou éducatives • Amélioration de l'implication des adhérents dans la vie et le projet associatif 	Témoignages reçus (d'adhérents, de partenaires, d'élus, d'enfants, de voisins)

Fiche-action 1

PORTES OUVERTES ET SENSIBILISATION DES PERSONNES À LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

● **Le Budurable : quand l'art contemporain rencontre les Jardins de Cocagne**

Le Budurable est le fruit de la rencontre entre l'artiste et les maraîchers des Jardins de Cocagne de Rhône-Alpes, cette œuvre collective questionne les thèmes du développement durable: économie solidaire, environnement, participation citoyenne, et projection dans l'avenir. Elle est aussi la rencontre d'univers qui n'ont pas forcément l'habitude de se rencontrer: création artistique, maraîchage bio, insertion, philosophie, et éducation à l'environnement.

L'origine du projet est l'opération « L'Art sur la Place » dans le cadre de la Biennale d'art contemporain de Lyon, dont le mot d'ordre est la transformation d'un bus en une œuvre d'art partagée. Le projet, mené sur plusieurs mois (mars à octobre 2005) avec les maraîchers, les adhérents des Jardins et les étudiants du Master Éthique et développement durable de la Faculté de philosophie de Lyon, s'articule donc autour de ce bus végétalisé et se conjugue sous différentes formes: ateliers artistiques, métamorphose du bus en jardinière géante, journées portes ouvertes dans les Jardins, création audiovisuelle, participation à la Biennale.

Le Budurable a déambulé de mai à septembre dans trois Jardins de Cocagne, avec comme principe d'inviter tous les Jardins voisins. À chaque station, il a passé environ un mois en compagnie des jardiniers, des adhérents, et des populations locales et a donné lieu à des ateliers artistiques se référant aux quatre piliers du développement durable, à savoir l'environnement, l'économique, le social et la participation.

Parallèlement à ces ateliers, le bus a subi sa lente transformation, envahi par les plantes. Les jardiniers ont apporté leur savoir-faire en matière d'agriculture pour cette « plantation » et faire pousser haricots, tomates, maïs, aubergines, etc.

Le troisième aspect de ce projet est la rencontre du bus avec le public: lors des journées portes ouvertes des Jardins de Cocagne, et lors de l'opération « L'Art sur la Place » à Lyon. Les 24 et 25 septembre, 14 Jardins de Rhône-Alpes ont ouvert leurs portes au public, accueillant ainsi plus de 3 500 participants sur le thème du développement durable: visites de jardins, stands, marchés bio, expositions, conférences, concerts, etc. Enfin, comme un aboutissement au projet, le Budurable s'est installé, avec les sept autres bus transformés en projet artistique collectif, sur la place de la République à Lyon, pour « L'Art sur la Place ».

Pour Jacques Girerd, de Terre Ferme/Jardins des Célestins, qui a coordonné toute la mise en œuvre du projet: « le Budurable a permis de sensibiliser sur les enjeux du développement durable avec une approche artistique. Ce qui me semble positif est la rencontre entre ces univers qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer: le monde de l'insertion et celui de l'art contemporain. Grâce à ce projet, des salariés ont pu être sensibilisés à l'art et participer à une création artistique ».

Site: <http://budurable.free.fr>

Documents professionnels

- Document professionnel n° 1 « *L'accompagnement socioprofessionnel dans les Jardins de Cocagne* »
- Document professionnel n° 3: « *L'animation du réseau d'adhérents dans un Jardin de Cocagne* »
- Document professionnel n° 4: « *Guide méthodologique de création d'un Jardin de Cocagne* »

Autres documents du Réseau

- « *Égalité des chances entre les hommes et les femmes, dessiner les fondements de la place de l'individu dans le groupe* » document de 4 pages relatant la journée organisée par les Jardins du Nord le 9 juin 2005
- Guide technique: « *Les Jardins pédagogiques et l'éducation à l'environnement dans un Jardin de Cocagne* »
- Document référentiel sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en partenariat avec Culture et Promotion
- *Actes de la Première Journée de rencontre entre jardiniers à St-Hilaire-du-Touvet, le 27 juin 2005*
- *Actes des journées de réflexion sur l'accompagnement en chantier(s) (2004)*

Formations Réseau

- « *Sensibiliser les Jardins de Cocagne à l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* », en partenariat avec Culture et Promotion, (Objectifs: identifier les inégalités entre les hommes et les femmes et les

stéréotypes à l'œuvre, se familiariser avec les concepts clés, intégrer l'égalité des chances dans les actions du Jardin)

- « *La prise en compte des addictions dans l'accompagnement socioprofessionnel* » (Objectifs: identifier les différents mécanismes qui conduisent aux addictions, connaître et prendre en compte les incidences au quotidien des conduites addictives, délimiter le cadre d'accompagnement de ces problématiques dans un Jardin, cerner les attitudes aidantes/non aidantes).

- Voir le catalogue de formations du Réseau Cocagne

Outil

- Outil d'évaluation des compétences des jardiniers comprenant la formation pour les encadrants et un accompagnement sur site si besoin.

À consulter également: les guides techniques Chantier-École

- « *Chantiers-école et situations d'illettrisme* »
- « *Lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances: un nouvel enjeu pour les chantiers!* »



POUR UN MONDE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE INSCRIRE LES JARDINS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DANS UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

● Enjeux et préalables nécessaires

- **critère 1** L'hybridation des ressources
- **critère 2** Le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif
- **critère 3** L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales
- **critère 4** L'inscription dans le commerce équitable

● références et ressources



Les Jardins de Cocagne évoluent et doivent prendre leur juste place dans une économie plurielle (marchande, non marchande, publique et non monétaire), ce qui suppose une hybridation des ressources :

- d'abord des recettes marchandes provenant de la vente de légumes et de la prestation de services ;
- en second lieu des ressources publiques provenant d'aide aux porteurs de projet, d'aide à l'emploi, de subventions ;
- enfin des ressources du bénévolat (administrateurs, réseaux).

Le choix des Jardins de Cocagne est de vendre leurs légumes (contrairement à d'autres formes de Jardins d'insertion). Cet acte de vente et de mise en marché revendiqué permet de dynamiser la structure, de valoriser les personnes, et de gagner de l'argent nécessaire au fonctionnement et au développement de l'association. La vente est porteuse de toutes les valeurs des Jardins de Cocagne : bio, solidarité et emploi à des personnes sous-qualifiées, transparence, économie de proximité, relations avec les producteurs et les consommateurs bio locaux, lien social... Il est proposé quatre entrées pour analyser les Jardins économiquement et pour juger de son mode d'inscription dans **l'économie plurielle et solidaire**.

1- L'hybridation des ressources, telles que :

- Les ressources d'activités (vente de légumes, de services...)
- Les ressources monétaires autres (cotisations privées, aides de fondations, mécénat, dons, legs...)
- Les ressources publiques : convention de prestation de services, subventions, les aides aux postes et aides à l'emploi...
- Le bénévolat, la réciprocité, le troc, l'échange
- L'emprunt
- L'épargne salariale
- L'épargne éthique

2- L'inscription dans l'économie locale (dans les systèmes productifs locaux, le développement local)

L'inscription dans le tissu productif local et l'organisation de partenariats :

- **L'inscription dans des dynamiques territoriales**

ex : participation au conseil de développement, au comité de bassin d'emploi...

- **L'inscription dans le secteur professionnel local**

- avec l'ensemble du secteur de l'agriculture
- du secteur de l'agriculture bio

- **La mise en réseau et l'organisation de partenariats**

(ou la participation à des réseaux existants), à des collectifs territoriaux (ex : SIAE), collectifs professionnels départementaux ou autres...

- **La prise en compte des besoins du territoire dans l'organisation des parcours**

l'analyse des besoins au niveau du comité du bassin d'emploi, du PLIE...



3- Le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif*

La spécificité du mode de gestion d'un Jardin de Cocagne doit se traduire par des traces visibles au niveau des moyens mis en œuvre et, chaque fois que possible, des coûts financiers qui en résultent ou des économies réalisées.

- **La transparence par des moyens de pilotage financiers :**

expert-comptable, commissaire aux comptes, plan de trésorerie, indicateurs de gestion, ratios spécifiques (par ex : le % des recettes commerciales...)

- **La mise en avant du profit collectif plutôt qu'individuel :**

valorisation du patrimoine accumulé : matériel et immatériel/ savoir-faire...

- **Le bon usage des fonds publics :** optimisation, mutualisation des moyens, traçabilité financière et comptable des flux publics, coût net de la contribution publique par personne (le coût net est égal aux fonds publics reçus par le Jardin moins les versements effectués tels que les prélèvements obligatoires comme les impôts, les taxes, les cotisations sociales...)

- **La participation à des fonds éthiques, à de l'épargne locale solidaire, à une banque de l'économie sociale...** (comme épargnant, emprunteur ou les deux)

- **La traduction comptable des choix de développement durable et associatif par des indicateurs spécifiques** tels que le coût différentiel des intrants bio (fumure, semences, plants...), les économies réalisées par rapport à des intrants habituels ou polluants, l'estimation du temps et des dépenses consacrées à l'animation des adhérents...

- **La cohérence des moyens au regard du projet du Jardin**

- **La valorisation du bénévolat en temps de travail ou en équivalent monétaire**

4- L'inscription dans le commerce équitable et la recherche du juste prix pour le producteur et le consommateur

- Dans les échanges Nord/Nord (circuit court, consommation territoriale)
- Dans les échanges Nord/Sud

* voir définitions en annexes.



Parmi les questions qui vont suivre et les actions correspondantes, notons que toutes n'ont pas la même importance.

En effet, certaines questions sont primordiales, considérées comme fondamentales pour remplir la mission sociétale d'un Jardin de Cocagne et l'engagement dans une démarche développement durable.

Elles sont d'ordre :

▶▶ **réglementaire** : le cadre juridique, loi et réglementation

▶▶ **éthique** : la charte du Réseau Cocagne

▶▶ **fortement préconisées et nécessaires**, c'est ce que nous appellerons le « cadre Réseau Cocagne »

Il convient que ces fondamentaux soient acquis avant toute autre démarche d'amélioration.

▶▶ Le cadre réglementaire

- Élaboration d'un budget prévisionnel
- La gestion de la comptabilité selon les règles
- Recourir à un Commissaire aux comptes, garant de la régularité de la gestion des comptes

▶▶ Les exigences du concept Cocagne

- Recourir à des financeurs locaux
- Un chiffre d'affaires légumes suffisant
- La conformité des prix au prix du bio local

▶▶ Le cadre Réseau (actions préconisées par le Réseau)

- Des indicateurs de gestion (plans de trésorerie, suivi des subventions, des adhérents, etc.)

- Des ratios financiers *
- Une gestion analytique

* *Outil de pilotage en matière de gestion appliquée au Jardin.*



POUR UN MONDE ECONOMIQUEMENT VIABLE INSCRIRE LES JARDINS DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DANS UNE ECONOMIE PLURIELLE

● critère 1 *l'hybridation des ressources*

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

L'enjeu premier est de montrer notre capacité de contribution à divers types de marché d'une économie plurielle et solidaire.

De la diversité des origines de nos ressources dépend une certaine autonomie des projets. Cette diversité témoigne en soi de la capacité conjugée de produire, de développer l'intérêt social, de faire converger des acteurs différents sur des projets communs sur des

valeurs communes. La diversification de l'origine des ressources est un gage d'autonomie et les fonctions plurielles d'un Jardin de Cocagne appellent la mobilisation et la conjugaison de plusieurs sources de financement :

- Des financements publics pour la prise en compte de la mission de services collectifs ou d'intérêt général
- Des ressources marchandes correspondant à la production
- Des ressources non monétaires, du bénévolat
- Des ressources privées monétaires dont mécénat et dons

CRITÈRE 1

l'hybridation des ressources

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Quelle est l'évolution de parts relatives (en %) de vos ressources marchandes, publiques, non monétaires (bénévolat) par rapport à vos ressources globales ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes commerciales (vente de légumes de service...) • Les ressources publiques : subventions, les aides aux postes et aides à l'emploi • Les ressources monétaires privées • Les capacités à mobiliser des fonds éthiques : Nef, Cigale... • Le bénévolat, la réciprocité, le troc, l'échange... 	<ul style="list-style-type: none"> • Courbe de progression des différents types de fond sur 3 à 5 ans • Calcul du coût public brut par usager ⁽¹⁾ • Calcul du coût public net par usager ⁽²⁾ • Niveau d'indépendance économique du Jardin (% d'auto-financement) • Valorisation comptable du bénévolat et des ressources non monétaires • Comparaison avec un référentiel Réseau et régional (au niveau du Réseau Coccagne) <p><small>⁽¹⁾ Mode de calcul brut net: ressources publiques/nombres d'utilisateurs ⁽²⁾ Coût public net: ressources publiques (prélèvements obligatoires reversés à l'état: TVA, taxes sur les salaires, impôts locaux, cotisations sociales...) + différentiel salaire</small></p>	<p>Richesse produite sur 1 an, 2 ans, 3 ans</p> <p>Coûts évités en dépenses publiques Pérennité des financements</p> <p>Voir également les indicateurs de l'étude Pays de Loire (rapport du cabinet Opus 3) à consulter sur le site du CNAIE : www.cnaie.gouv.fr</p>

CRITÈRE 1

l'hybridation des ressources

Fiche-action 1

L'IMPACT DE L'IAE EN PAYS DE LOIRE

Initiée par le Conseil National pour l'Insertion par l'Activité Économique (CNAIE), avec le soutien de ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, l'étude-action pilotée par l'Avise depuis février 2003 et confiée au cabinet Opus 3 dans les Pays de la Loire est achevée. Initialement destinée à comptabiliser et cartographier les structures de l'IAE (SIAE) dans cette région, les travaux conduits dans le cadre de cette étude ont débouché, grâce à la démarche participative mise en œuvre et à l'implication forte des acteurs locaux - au total plus de 40 acteurs et 220 structures mobilisées - sur une analyse fine de l'IAE sur le territoire régional et sur la mesure de ses effets, notamment sur les parcours individuels des personnes en insertion.

Cette analyse a permis de construire les bases d'une connaissance partagée de l'IAE, de son fonctionnement, de ses effets et contributions sur le territoire. Les SIAE dans les Pays de la Loire contribuent à la structuration du territoire et à la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. En 2002, elles offrent un emploi à 23 000 personnes en difficulté - parmi lesquels bénéficiaires du RMI et chômeurs de longue durée - en employant à cet effet près de 1900 permanents et un nombre non négligeable de bénévoles. Au terme de leur parcours en SIAE, 45 % des personnes retournent vers l'emploi. Les SIAE sont un outil relativement peu coûteux pour les finances publiques et apparaissent comme un bon investissement pour la collectivité. Enfin, elles contribuent à la dynamique de l'ensemble des secteurs de l'économie locale ainsi qu'au développement local.

Au titre des nombreuses préconisations formulées par le rapport : favoriser une présence territoriale de l'IAE en adéquation avec les besoins des publics ; alléger la charge administrative qui pèse sur les structures ; agir pour consolider financièrement et pérenniser économiquement les SIAE existantes ; mettre en place un pilotage territorial partagé de l'IAE ; améliorer l'appareillage statistique pour le suivi du secteur ; valoriser, auprès des collectivités locales, le rôle des SIAE en direction des publics en difficulté ; prendre en compte le développement de la fonction accueil en amont des parcours qui devient significative ; initier les collectivités locales à ouvrir les marchés publics aux SIAE...

Le rapport final a été accueilli favorablement par les partenaires du projet, et au-delà par l'ensemble des acteurs de l'IAE et les pouvoirs publics. Une restitution régionale s'est tenue en octobre 2004 en présence de Madame Nelly OLIN, Ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion. À la demande des réseaux nationaux et du CNAIE, cette étude-action a fait l'objet d'une évaluation axée sur la méthode participative mise en œuvre. Au terme de cette évaluation, il a été décidé qu'une étude comparable sera conduite sur un second territoire. Celui-ci sera choisi dans le cadre d'un appel à projets prochainement lancé par le CNAIE.

Enfin, pour les Régions qui souhaiteraient conduire un état des lieux de l'IAE sur leur territoire, l'Avise a élaboré un kit méthodologique qu'elle met à leur disposition.

Site web : www.avise.org

POUR UN MONDE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE INSCRIRE LES JARDINS
DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DANS UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

critère 2 *Le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif*

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

À l'heure du désengagement de l'État et des scandales médiatiques liés au détournement d'argent public, on note une tendance à instituer une « technocratie financière » exigeant des dirigeants associatifs des conduites des plus légitimes aux plus contestables.

Dans un contexte financier toujours plus difficile, on doit prendre en compte de nou-

velles exigences en matière de rigueur, de réactivité et de partage des outils de bord économiques, en aucun cas antinomiques, mais au contraire, très cohérents avec une gestion désintéressée.

Un autre enjeu est de faire valoir le droit « d'entreprendre autrement » selon les principes de gestion démocratiques et coopératifs qui caractérisent les entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations gestionnaires).

le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Quel est le fonctionnement des instances démocratiques légales ? Assemblée Générale, Conseil d'Administration, bureau</p> <p>Quelles sont les conditions d'élaboration et de suivi du projet associatif ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par rapport au projet social - Par rapport au projet qualité <p>Quelles relations entre l'étage de la gouvernance (élus) et la direction (le manager salarié) ?</p> <p>Quelles modalités de participation à l'élaboration de décisions stratégiques ?</p> <p>Dans quelle mesure doit-on associer les diverses parties prenantes dans la co-construction du projet Jardin et la co-décision ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Composition du sociétariat (adhérents) • Composition CA, rotation des fonctions... • Calendrier des réunions du CA et du bureau • Les processus de concertation • Les processus de décision • Modalités de communication des comptes rendus • Comité de suivi du projet qualité • Comité d'éthique • Instances de gouvernance mixtes : adhérents, administrateurs, salariés usagers... • Modalités de fonctionnement • La représentation de salariés permanents au CA 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du sociétariat (composition, nombre) • Renouvellement des administrateurs • Fréquences de réunions (CA et bureau) • Fréquence des outils de communication (lettres, comptes-rendus...) • Taux de participation (présence) aux réunions <p><i>Indicateurs tirés des rapports périodiques requis par les commanditaires. (Rapport moral ou d'activité annuelle, rapports d'audit, rapports d'évaluation interne ou externe, etc.)</i></p>	<p>Indice d'une bonne implication des adhérents dans la vie associative et le fonctionnement démocratique de la structure (participation aux AG et aux événements...)</p> <p>Indice d'un bon climat social interne (dans la durée)</p> <p>Indice d'une bonne participation des usagers (aux événements proposés par le Jardin : journées portes ouvertes, fêtes, visites...)</p>

CRITÈRE 2

le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Le bon usage des fonds publics : optimisation, mutualisation, traçabilité financière et comptable</p> <p>Parmi les principaux outils de pilotage financier, quels sont ceux que vous utilisez ?</p> <p>Avec qui ces outils sont ils partagés ?</p> <p>Comment analysez-vous leur degré d'efficience et d'efficacité par rapport au Jardin ?</p> <p>Le principe de non lucrativité (le désintéressement des administrateurs est-il respecté) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expert comptable, commissaire aux comptes, plan de trésorerie, indicateurs de gestion... • La transparence de l'information comptable : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation pédagogique des comptes de l'exercice lors de l'assemblée générale - La communication en direction des partenaires publics et privés - La mise en réserve impartageable des excédents de gestion - L'implication désintéressée des adhérents dans le projet associatif • État de consommation budgétaire mensuel • Compteur temps hebdo avec leur traduction financière • Tableau de trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût public moyen d'une sortie vers l'emploi : coût brut, coût net (Calculer le coût brut et le coût net, voir définition page 38) - Les ratios financiers pertinents (au regard de l'activité du Jardin et de son projet associatif) - Indicateurs de trésorerie (évolution) - Les comptes de bilan - Les comptes de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Généraux • Analytiques 	<p>Degré d'efficacité des outils utilisés : Impact sur la santé économique de la structure et sur sa gouvernance au plan financier</p> <p><i>Indicateurs et indices de l'utilité sociale générée</i></p>

CRITÈRE 2

le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>La mise en valeur de l'utilité sociale</p> <p>Quelle place accordez-vous à la réflexion sur l'utilité sociale du projet ?</p> <p>Quels moyens vous donnez-vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour estimer et faire valoir cette valeur ajoutée sociale ? - pour capitaliser l'expérience acquise, les savoir-faire ? - pour transférer cette expérience dans le Réseau et hors du Réseau ? 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un projet participatif écrit et piloté • La démarche qualité de développement durable • Les outils d'auto-évaluation mis en place • L'adoption d'une grille d'évaluation de l'utilité sociale : <ul style="list-style-type: none"> - interne - externe • Les moyens de capitalisation • Les moyens de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de formation de l'équipe de direction et des encadrants consacré au mode de gestion spécifique des entrepreneurs sociaux • Auto-évaluation/critères d'utilité sociale (voir grille d'auto-évaluation et grille de critères et indicateurs de l'utilité sociale) • Temps consacré à la capitalisation et au transfert d'expériences validées • Coût additif direct et indirect 	<p>Indice d'une bonne implication des adhérents dans la vie associative et le fonctionnement démocratique de la structure (participation aux AG et aux événements...)</p> <p>Indice d'un bon climat social interne (dans la durée)</p> <p>Indice d'une bonne participation des usagers (aux événements proposés par le Jardin : journées portes ouvertes, fêtes, visites...)</p>
<p>Participez-vous à des fonds éthiques, à de l'épargne solidaire, à une banque de l'économie sociale... ?</p>	<p>Participation aux réseaux de finance éthique et solidaire</p>	<p>Indicateurs financiers de cette participation</p>	<p>Impact sur la consolidation ou l'extension des réseaux</p>

CRITÈRE 2

le mode de gouvernance et de gestion démocratique et coopératif

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
Quelle est la traduction comptable des choix de développement durable et associatif ?	<ul style="list-style-type: none"> Méthode d'imputation des temps de travail et d'activité des salariés, des administrateurs et des bénévoles par grand axe du projet ou par grande fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du bénévolat dans la conduite de projet Coût de l'animation du réseau d'adhérents Part d'investissement et de fonctionnement liées directement aux avancées sociales, environnementales à la professionnalisation des permanents, des équipements 	
Quelle cohérence des moyens au regard du projet du Jardin ? Quels sont les moyens humains, matériels mis en œuvre au regard des objectifs poursuivis : mission d'insertion, production et distribution ?	<ul style="list-style-type: none"> Imputation des dépenses par grande fonction : insertion, sociale et professionnelle, production, distribution 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs financiers de cette participation 	Parts relatives des dépenses par fonction (budget fonctionnel)

CRITÈRE 3

POUR UN MONDE ECONOMIQUEMENT VIABLE INSCRIRE LES JARDINS DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DANS UNE ECONOMIE PLURIELLE

critère 3 L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

Pour un aménagement du territoire réellement au service de ses habitants et pour la cohésion sociale des territoires, il est urgent et fondamental d'incarner une économie résolument ancrée dans leurs particularités et à leur service en participant au maintien et au développement de l'emploi pour tous. En tant qu'acteurs mobilisés pour la lutte contre les exclusions, les Jardins de Cocagne, confrontés aux problèmes de mobilité et de qualification de leurs publics ne peuvent que

s'inscrire résolument au cœur de la dynamique locale en l'incarnant, et au besoin la suscitant, en impulsant des voies originales ou réactualisées de formes d'économies parfois injustement déconsidérées.

De façon plus immédiate, un effort de cohérence entre la mission sociale et professionnelle et les opportunités d'emplois créés par les acteurs économiques locaux doit être sans cesse renouvelé. C'est une question de bon sens au regard de la confiance qui nous est accordée par les « ouvriers maraîchers » d'abord, et par les gestionnaires des fonds publics ensuite.

CRITÈRE 3

L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Quel niveau de participation au développement de l'agriculture bio ?</p> <p>Quelles relations commerciales logistiques, techniques, politiques concrètes établissez-vous avec les producteurs locaux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de produits de producteurs locaux en complément de l'auto-production • Conformité à la pratique des prix bio locaux • Adhésion à des groupements de producteurs locaux bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Référence promotionnelle à la bio et aux producteurs bio locaux • Part relative par rapport à la production locale • Responsabilité dans des groupes de producteurs locaux 	<p>Reconnaissance locale de la profession au regard de l'activité du Jardin</p> <p>Prise en compte de la problématique bio par les pouvoirs publics locaux</p> <p>Evaluation de l'évolution éventuelle des comportements d'achat des adhérents en faveur de la bio locale, au-delà de la consommation proprement dite des paniers Cocagne</p>
<p>Quelles relations commerciales logistiques, techniques, politiques concrètes établissez-vous avec d'autres Jardins de Cocagne de votre territoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des réunions régionales • Prêt de matériel agricole • Echange de légumes • Participation collective à des manifestations • Dossier financier collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions • Valeur marchande • Fréquence des dépôts • Temps passé 	<p>Effet d'impact de la mutualisation des expériences sur le fonctionnement et la performance des Jardins</p>

CRITÈRE 3

L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Quelle inscription dans le secteur professionnel local en terme commercial, logistique, technique et politique hors agriculture bio ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active à des instances de développement du territoire (Conseil de développement, Comités de Bassin d'emploi, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré à la présence ou l'animation au sein de ces instances professionnelles • Interventions orales, contributions écrites 	<p>Meilleure reconnaissance professionnelle et politique de la spécificité des Jardins</p> <p>Indice de participation active aux instances de développement du territoire</p>
<p>Quelles modalités concrètes d'organisation et d'échanges à l'intérieur des réseaux professionnels ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de réseaux collectifs, groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré au fonctionnement des réseaux • Valorisation du temps passé au coût horaire réel 	<p>Témoignage sur les effets d'impact</p>
<p>Participez-vous directement ou indirectement aux instances de développement local ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux instances de développement local, pays, commune • Contribution écrite ou orale aux travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré au fonctionnement du réseau • Formalisation du réseau : collectif, groupe, meeting • Temps consacré aux délégations dans les instances de développement local 	<p>Témoignage oral</p> <p>Évolution des représentations</p>

CRITÈRE 3

L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>Vérifiez-vous la pertinence des parcours socio-professionnels par rapport au milieu ordinaire du travail et aux besoins du territoire ?</p> <p>Avez-vous effectué le repérage des types d'emploi proposés par le marché local et susceptibles de correspondre au niveau de qualification des personnes en insertion au Jardin ?</p> <p>Quels sont les principaux acquis socio-professionnels à développer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des types d'emploi proposés par le marché local susceptibles de correspondre au niveau de qualification des personnes en insertion au jardin Organisation de l'accès des offres d'emploi auprès des jardiniers Organisation de partenariat avec les services publics de l'emploi Plan de formation professionnel Mise en place d'une évaluation des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Temps consacré à la recherche et à l'analyse de ces emplois Taux de sortie positive et autres indicateurs habituels Nombre d'offres d'emplois mis à disposition des jardiniers 	<p>Impact sur le fonctionnement du marché du travail local</p> <p>Impact sur la cohérence des parcours</p> <p>Impact sur l'employabilité, la capabilité*, la capacité*</p> <p><i>*La capabilité (Amartya Sen, prix Nobel d'économie) désigne la capacité effective de pouvoir réaliser son projet professionnel et son projet de vie (donc un lien étroit avec le concept d'égalité des chances)</i></p> <p><i>*La capacité est une promesse de compétence (ou une aptitude à acquérir cette compétence)</i></p>
<p>Avez-vous une politique d'achat local ? Achats locaux/achats totaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accord avec des fournisseurs locaux Participation à des groupements d'achat ou coopérative d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation comptable de la part des achats de biens et services auprès des fournisseurs locaux Ratio achats locaux/achats totaux par grande catégorie de biens et services 	<p>Évaluation comptable des flux économiques générés : part commerce/part artisanat</p>

CRITÈRE 3

L'inscription dans le tissu économique local et les dynamiques territoriales

Fiche-action 1

L'ASSOCIATION LORTIE À MALZEVILLE ET LES JARDINS D'OASIS À SAINT-JUST-ST-RAMBERT

● Participation aux instances de développement local durable

L'association Lortie à Malzéville, en Meurthe-et-Moselle, participe aux instances de développement local : elle fait partie du Comité pour le Développement Durable, organe consultatif que la Communauté Urbaine du Grand Nancy a mis en place en 2003. Il est composé d'associations (social et environnement), d'institutionnels, d'experts, d'administrations. Les projets liés aux transports, à l'environnement, à l'urbanisme sont présentés au Comité, qui peut suggérer des adaptations au regard des aspects humains sociaux et environnementaux. De plus, Lortie a été associée à l'élaboration de l'Agenda 21 (plan d'action pour le développement durable) de la Communauté Urbaine.

● Des Jardins éthiques

Les Jardins d'Oasis à St-Just-St-Rambert dans la Loire se sont adressés à un CAT (Centre d'Aide par le Travail), situé à quelques kilomètres, pour la réalisation de leurs paniers (demi-part et part).



POUR UN MONDE ECONOMIQUEMENT VIABLE INSCRIRE LES JARDINS
DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DANS UNE ECONOMIE PLURIELLE

critère 4 L'inscription dans le commerce équitable

Les enjeux pour les Jardins du réseau :

En cultivant la terre et en distribuant leurs légumes, les Jardins de Cocagne s'inscrivent dans une problématique alimentaire mondialisée marquée par de nombreuses contre-performances et en plein questionnement.

A l'heure de la globalisation environnementale, sociale et économique, il ne peut y avoir de pratique viable au Nord si celle-ci est contre-exemplaire pour le Sud.

Les Jardins de Cocagne se doivent à une certaine exemplarité en la matière.

Mais le commerce équitable ne se limite pas aux échanges Sud-Nord. Il doit s'appliquer aussi aux relations producteurs consommateurs dans les pays du Nord.

A cet égard, quelle est l'action des Jardins dans la recherche d'un équilibre entre le « prix équitable » pour le producteur et le juste prix pour le consommateur ?

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>La politique d'achat du Jardin intègre-t-elle le commerce équitable Nord/Nord ou Nord/Sud : alimentation, origine des paniers, approvisionnement divers... Avez-vous des critères d'achat y faisant référence ?</p> <p>Avez-vous eu l'occasion ou est-il envisagé de faire relais de certains produits ou d'initiatives du commerce équitable ?</p> <p>Revendiquez-vous cette appartenance ? En quoi ?</p> <p>Participez-vous activement à des manifestations organisées par les acteurs de ce champ ?</p> <p>Recevez-vous des stagiaires ou des visiteurs (Nord ou Sud) dans votre Jardin ?</p> <p>Organisation de vacances solidaires et équitables ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les critères d'achat (pour les différentes catégories d'entrants) L'organisation de comptoir pour le commerce équitable (mais problème des actes de commerce) L'adhésion ou la participation aux réseaux de commerce équitable L'organisation de visites ou de stages L'organisation ou la participation à des réseaux du tourisme solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> Parts d'achat du produit du commerce équitable rapporté au poste achat total Nombre de références produites Temps consacré par an en nombre d'heures à ces manifestations ? 	<p>Estimation des prises de conscience opérées par les partenaires ou au sein du grand public (traduite par l'analyse de certains comportements)</p> <p>Estimation des emplois locaux générés ou maintenus</p>

Document

- A venir : un document financier sur les ratios financiers dans un Jardin de Cocagne
- « **La production maraîchère bio dans un Jardin de Cocagne** », référentiel technique n° 2

Formations Réseau :

- « **Le contrôle de gestion dans un Jardin de Cocagne : chiffrer son projet annuel et rendre compte de son exécution** », (Objectifs : construire un budget analytique personnalisé, déterminer des coûts de revient, élaborer des tableaux de bord pertinents, apprécier les possibilités offertes par les logiciels comptables)
- « **Formation au logiciel de gestion des adhérents d'un Jardin de Cocagne** » (objectif : maîtriser le logiciel de gestion des adhérents, qui permet une organisation rigoureuse et un suivi régulier des adhésions et de la distribution des paniers)
- « **Accompagnement à la démarche de certification des compétences professionnelles des jardiniers : validation des compétences en situation de travail** »
- « **Valoriser sa production : comment bien vendre ses légumes** ».
- Consulter le catalogue de formations du Réseau Cocagne

Autres

- Etude nationale : Développement des relations avec le secteur bio profes-

sionnel, en partenariat avec la FNAB dans le cadre du projet Equal

- Développement d'un système comptable permettant de suivre l'évolution des parts relatives de ces différentes ressources, notamment la valorisation comptable du bénévolat et des ressources non monétaires (commission de travail)
- Partenariat avec les magasins Botanic pour l'accès à l'emploi des jardiniers

Outils :

- Logiciel de gestion des adhérents
- Logiciel de gestion du plan de culture
- Outil de pilotage en matière de gestion financière appliquée au Jardin



POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

● Enjeux et préalables nécessaires

- **critère 1** La préservation de la biodiversité
- **critère 2** La préservation des sols
- **critère 3** La préservation de l'eau
- **critère 4** La maîtrise de l'énergie
- **critère 5** L'aménagement paysager du jardin
- **critère 6** La sensibilisation à l'éco-citoyenneté

● références et ressources



Si les Jardins de Cocagne ont le souci de l'avenir, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine constituent une priorité. Notre pratique quotidienne de l'agriculture a un impact sur notre environnement à une échelle locale, mais aussi à une échelle nationale, internationale. Il s'agit de travailler en pensant à préserver au mieux le milieu naturel.

Il nous importe donc de mesurer notre impact sur l'environnement : la biodiversité, l'eau, le sol, l'énergie, le paysage. Nous pouvons également promouvoir des pratiques éco-citoyennes.

Au-delà de la pratique de l'agriculture biologique induite par le concept Cocagne, toutes les autres questions environnementales qui se posent sont laissées à l'appréciation des jardins. Bien que nous ayons repéré des initiatives intéressantes en la matière, il semble que la marge de progression soit importante dans ce domaine.

Au quotidien, notre pratique et nos choix peuvent être guidés par différents principes :

- Maintenir l'état des possibles : dans tous nos actes, chercher à ménager et de préserver systématiquement les ressources
- Analyser l'impact de nos actions sur les autres territoires : qu'il soit positif, ou négatif
- Réfléchir à la réversibilité de nos actions, et utiliser le principe de précaution
- S'assurer que nos actions sont reproductibles par d'autres, sans nuire à l'environnement
- S'assurer que les produits et ressources que nous utilisons sont recyclables

- Chercher à approfondir nos connaissances et expérimenter des pratiques préservant l'environnement

Ces différents points environnementaux sont en inter relation.

Dans ce domaine le Réseau Cocagne a recensé des personnes ressources qui seront mobilisables pour aider les dirigeants des jardins dans leurs projets environnementaux.



Parmi les questions qui vont suivre et les actions correspondantes, notons que toutes n'ont pas la même importance.

En effet, certaines questions sont primordiales, considérées comme fondamentales pour remplir la mission sociétale d'un Jardin de Cocagne et l'engagement dans une démarche de développement durable.

Elles sont d'ordre :

- ▶▶ **réglementaire** : le cadre juridique, loi et réglementation
- ▶▶ **éthique** : la charte du Réseau Cocagne
- ▶▶ **fortement préconisées et nécessaires**, c'est ce que nous appellerons le « cadre Réseau Cocagne »

Il convient que ces fondamentaux soient acquis avant toute autre démarche d'amélioration.

▶▶ **Le cadre réglementaire**

- l'application du cahier des charges AB (y compris l'étiquetage conforme du panier, et la mention « en conversion » s'il y a lieu)
- le respect de la réglementation agricole et environnementale

▶▶ **La Charte**

- la pratique de l'agriculture biologique
- la distribution à des adhérents consommateurs et l'animation de réseau d'adhérents
- la collaboration avec le secteur professionnel

▶▶ **Le cadre Réseau** (actions préconisées par le Réseau)

- Une implantation rationnelle du site

- Un professionnel du maraîchage dans l'équipe permanente
- Une analyse de sol adaptée, de type analyse Herody
- Le choix de la méthode de culture et un outillage adapté (y compris l'irrigation)
- L'élaboration d'un plan de culture (prévisionnel, suivi, production, plan de rotation) (voir référentiel technique « La production maraîchère bio dans un Jardin de Cocagne »)

En matière de distribution :

- Les paniers doivent être variés (5 à 6 légumes différents)
- L'engagement des adhérents se fait à l'année, l'adhérent ne choisit pas ses légumes
- Les prix pratiques sont alignés avec les prix du bio local
- La priorité est donnée au point de dépôt sur le Jardin (pour faciliter le lien entre jardiniers et adhérents)
- Le Jardin communique sur sa mission sociale
- Il existe une gestion comptable et administrative des adhérents
- Le Jardin distribue gratuitement des paniers aux jardiniers

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

critère 1 *La biodiversité*



Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs d'impact
<p>Comment l'activité du Jardin contribue-t-elle à préserver ou améliorer la biodiversité naturelle et à la préservation des milieux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les haies • Préserver les zones d'intérêt écologique • Utiliser des méthodes de lutte phytosanitaires limitant au maximum l'impact sur le milieu naturel (l'eau, le sol, l'air), et axées au maximum sur les méthodes prophylactiques • Utiliser des intrants dont la production ne contribue pas à la destruction des milieux (amendements à base d'algues, tourbe, etc.) • Sensibiliser tous les acteurs sur l'utilité de cette biodiversité naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'importance des haies sur le jardin • La présence d'espaces présentant un intérêt écologique • Le nombre de journées de sensibilisation 	<p>La biodiversité végétale et animale (le nombre d'insectes, les relevés botaniques, faunistiques, etc.) sur un Jardin de Cocagne</p>
<p>Comment l'activité du jardin contribue-t-elle à créer de la biodiversité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les familles d'espèces et les espèces cultivées • Diversifier les variétés au sein d'une même espèce • Utiliser des semences provenant de variétés populations, non hybridées • Utiliser des semences adaptées au contexte local (semences paysannes) • Allonger les rotations, diversifier les assolements • Introduire dans la mesure du possible des animaux d'élevage sur le jardin 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'espèces et de variétés différentes cultivées • L'utilisation de semences anciennes, rustiques • La diversité de l'assolement sur le jardin • La diversité des rotations • La présence d'une ou plusieurs espèces animales 	

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

● **critère 2** *Le sol et la production biologique*



Le sol et la production biologique

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs d'impact
<p>En quoi l'activité du Jardin préserve-t-elle les sols ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une méthode d'analyse en accord avec les principes de l'agriculture biologique et qui fournisse des indications sur : <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de la matière organique : la nature des intrants (fumier, compost, engrais), la forme, la quantité et la période d'utilisation - Le travail du sol : l'utilisation d'outils de travail du sol adaptés et choisis en fonction de la nature du sol : le type d'outils à utiliser, les conditions d'utilisation, afin de limiter l'érosion, de ne pas détruire la structure du sol, et limiter le tassement - Les amendements minéraux (chaulage) : nature des amendements, dose, période d'apport • Préserver les haies, afin de limiter les risques d'érosion • Limiter l'usage de produits phytosanitaires nuisibles à la vie du sol • Diversifier les assolements, allonger les rotations • Introduire des engrais verts, des légumineuses • Limiter les surfaces artificialisées (bétonées, goudronnées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Label bio • La qualité du sol vérifiable par une méthode d'analyse de sol adaptée (Hérody) • L'utilisation d'engrais et d'amendements choisis en fonction de la nature du sol • La présence d'engrais verts, de légumineuses 	<p>La fertilité, la vie des sols, l'absence d'érosion ou de tassement (ce sont souvent des mesures délicates, mises en œuvre avec des procédures complexes ou faisant appel à des techniques très précises)</p>

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

● critère 3 *L'eau*



Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs d'impact
<p>En quoi l'activité du jardin contribue-t-elle à économiser l'eau ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir des variétés et des espèces cultivées adaptées au climat local • Utiliser si possible des variétés moins exigeantes en eau • Recycler toute l'eau qui l'est (notamment les eaux de lavage des légumes) • Collecter les eaux de pluie ; utiliser si possible une irrigation gravitaire (système de collecte des eaux de pluie, et de recyclage de l'eau utilisée) • Utiliser en priorité la micro aspersion ou le goutte à goutte 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments permettant de mesurer la consommation d'eau sur le jardin (compteurs, etc.) • Tous les éléments permettant de mesurer le pourcentage d'eau utilisé provenant d'un recyclage 	

CRITÈRE 3

L'eau

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>En quoi l'activité du jardin contribue-t'elle à préserver la qualité de l'eau ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trier et recycler les déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Liés à l'installation : eaux usées, toilettes... (station d'épuration écologique, toilettes sèches, etc.) - Liés à l'activité de maraîchage : végétaux, légumes, plastique de culture, cagettes/cartons/sacs, mécanique (huile), ferraille (vieux matériel) - Liés à l'activité administrative : tri sélectif, • Utiliser des méthodes de lutte phytosanitaires au maximum préventives • Utiliser des intrants et produits phytosanitaires sous des formes, à des doses et des dates limitant les risques de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de système de tri et de recyclage des déchets, en particulier les déchets organiques • L'utilisation réfléchie des intrants (engrais, amendements, etc) à des dates, des doses et des formulations limitant les risques de lessivage • Le choix de méthodes de lutte phytosanitaires préventives 	<p>Tous les éléments permettant de mesurer régulièrement la qualité des eaux rejetées (teneur en nitrate, en produits phytosanitaires, etc. : à mesurer parcelle par parcelle, avec là encore des procédures souvent complexes)</p>

CRITÈRE 4

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

● **critère 4 L'énergie**



CRITÈRE 4

L'énergie

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de moyens et de résultats	Indicateurs d'impact
<p>En quoi l'activité du jardin est-elle économe en énergies non renouvelables (fossile, électrique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement, exposition et nature des installations de façon à réduire la consommation de chauffage • Utiliser au maximum des matériaux isolants ; isoler les bâtiments • Disposer les installations, organiser le travail de façon à limiter les déplacements • Utiliser la traction animale • Utiliser des matériaux de substitution au plastique et recyclables • Utiliser des intrants dont la fabrication ou le transport ont nécessité le moins d'énergie non renouvelable : recours aux intrants fabriqués localement • Utiliser des techniques de production limitant l'utilisation d'énergie non renouvelable : recours aux matériaux de substitution au plastique • Construire ou rénover selon la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) • L'utilisation d'appareils économes en énergie, éteindre les veilles des appareils, etc. (gestes écocitoyens). 	<ul style="list-style-type: none"> • La quantité d'énergie fossile ou électrique consommée globalement sur le jardin par ha de culture • La diminution de la facture d'électricité, diminution des coûts de chauffage, gaz, des coûts de transport, etc. • Crédits d'impôts ou subventions (énergies renouvelables) • Le ratio intrant/dépenses • Le nombre de Km de livraisons hebdomadaires 	<p>La limitation des déplacements</p> <p>l'utilisation du transport en commun, du covoiturage</p>
<p>En quoi l'activité du jardin utilise-t-elle au maximum les énergies renouvelables ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des systèmes fonctionnant avec une énergie renouvelable : panneaux solaires, chauffage au bois, éolienne, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage d'énergie utilisée provenant d'une énergie renouvelable • Installation sur le jardin d'énergie renouvelable : énergie solaire, chauffage bois, géothermique • Diminution de la facture d'électricité, de gaz, etc. 	

CRITÈRE 4

L'énergie

Fiche-action 1

ÉNERGIE RENOUVELABLE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

● Économies d'énergie et énergies renouvelables : l'exemple des Jardins d'Oasis à St-Just-St-Rambert (Loire)

Maîtriser son énergie sur les Jardins d'Oasis fut l'aboutissement d'un projet qui a duré 4 ans. L'énergie du soleil sert à produire de l'eau chaude et de l'électricité. En effet, les Jardins d'Oasis ont installé deux équipements. Un premier équipement de 7 m² de capteurs solaires réalisé en 2004 : dans ce cas, le rayonnement solaire chauffe l'eau qui est utilisée pour les sanitaires (cuisine, douches, etc.). Avec un ballon de 500 l équipé d'un échangeur, une heure de soleil porte l'eau à 30°!

Un deuxième équipement de panneaux solaires photovoltaïques de 16 m² permettent de produire de l'électricité propre. Ils sont reliés au réseau EDF par une simple prise (en passant par un « onduleur » qui transforme le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif) : l'électricité qui n'est pas consommée par le Jardin est vendue à EDF (0,25 € le kW). Ils produisent 2,1 kW crête (« crête » c'est-à-dire quand le soleil est au zénith). Ainsi, les Jardins d'Oasis ont divisé par quatre leur consommation d'électricité. Les panneaux, de marque "Sun Watt" (français, malgré le nom) ont été installés par la Société "Nouvelle énergie de la Loire", un jeune artisan qui vient de se lancer dans l'aventure des énergies renouvelables. José-Louis Théry, directeur du Jardin : « Installer du thermique est simple et ne demande guère de documents, excepté pour les subventions. Pour le photovoltaïque, c'est plus délicat. Nous avons dû remplir beaucoup de papiers, certainement très utiles, mais qui sont autant de freins pour ceux qui veulent se lancer dans leur propre production ». Pour l'installation photovoltaïque, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes ont participé au financement

(respectivement 30 et 25 %).

Enfin, vouloir produire propre c'est aussi, dans un souci de cohérence, des ampoules à basse tension, pas de chauffage électrique, mais à bois (chaudière à granulés bois pour les bureaux et un poêle pour la salle des repas et les vestiaires).

Signe que le photovoltaïque a la cote : 5 des 16 panneaux ont été volés deux semaines après leur pose ! Des centaines de dossiers d'installation pour les particuliers sont en cours en Rhône-Alpes.



POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

critère 5 *Le paysage*



Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de résultats	Indicateurs ou indices d'impact
<p>En quoi l'activité sur le jardin contribue-t-elle à l'amélioration de la structure paysagère ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des aménagements paysagers sur le jardin (bandes fleuries, haies paysagères) • Intégrer les bâtiments dans le paysage • Valoriser le patrimoine bâti • Utiliser la HQE (Haute Qualité Environnementale) dans les constructions et rénovations • Travailler sur l'esthétique du jardin 	<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un parking végétalisé, d'un jardin à visiter, de haies, de bosquets, etc. 	

Fiche-action 1

LES JARDINS DE LUCIE

- Prendre en compte les préoccupations environnementales dès la conception du projet de construction de bâtiments (Jardins de Lucie à Communay – Rhône)

La construction d'un bâtiment s'avérait nécessaire pour offrir aux salariés des conditions de travail décentes afin de travailler sur les objectifs d'insertion sociale et professionnelle des personnes en parcours d'insertion. Si les économies d'énergie étaient une volonté dès le départ, les autres critères environnementaux ont été intégrés par la suite, l'équipe ayant été sensibilisée au cours du projet. Des contraintes économiques et liées à l'occupation des sols (seule la construction de bâtiments agricoles est autorisée sur ce terrain) ont imposé une construction métallique. Le chantier a débuté en novembre 2003 et s'est achevé en août 2004. Le bâtiment a été conçu par un jeune architecte de Lyon et construit par des entreprises locales (dont une entreprise d'insertion et un chantier d'insertion pour la peinture extérieure). Le projet se compose de 2 corps de bâtiments reliés par une terrasse. Le premier corps de bâtiment abrite les locaux du personnel: vestiaires, salle commune, bureau de gestion, d'accueil et de suivi des travailleurs. Le deuxième corps sert au stockage et au conditionnement des légumes, au stockage du matériel. On y trouve également la salle de distribution des paniers. Cette dernière, en lien avec la terrasse et le premier corps de bâtiment est un lieu privilégié de rencontre des adhérents et des jardiniers.

Des rencontres avec le CAUE du département (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ont permis d'affiner la prise en compte environnementale. Le bâtiment a été conçu pour limiter les impacts sur

l'environnement. Il respecte des règles simples de bio climatisme et de qualité environnementale, même s'il n'a pas été conçu selon la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale): une attention particulière a été portée à l'orientation du bâtiment et à son intégration dans le paysage (façades en bois, esthétique, etc.)

- le bioclimatisme passif: une bonne exposition du bâtiment, le débord de toiture jouant le rôle de pare-soleil, la ventilation naturelle est favorisée
 - les énergies renouvelables: l'eau chaude sanitaire est produite grâce à des panneaux solaires, un poêle à granulés de bois assure le chauffage principal
 - un système d'assainissement autonome a été installé par la suite: le traitement des eaux usées est assuré par un système de filtres plantés de roseaux.
- Il a été réalisé en auto-construction grâce à l'engagement des bénévoles s'appuyant sur les connaissances de membres d'autres jardins (José-Louis Théry des Jardins d'Oasis)

Cependant, des problèmes persistent, notamment la mauvaise isolation des locaux du personnel.

Ce projet, d'un coût total de 350 000 € a pu être réalisé grâce au soutien financier de partenaires publics (Conseil général et régional, MSA), des fondations privées, l'ADEME, et grâce à des prêts de la NEF et de RDI (Rhône Développement Initiative), sans compter l'engagement des bénévoles.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE, VALORISER LES AVANCÉES BIOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES JARDINS ET LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

critère 6 L'éco-citoyenneté



CRITÈRE 6

L'éco citoyenneté

Quelles questions concrètes faut-il se poser pour vérifier le niveau d'engagement de son Jardin dans la voie du critère retenu ?	Moyens existants ou à mettre en œuvre	Indicateurs ou indices de résultats	Indicateurs d'impact
<p>En quoi l'activité sur le jardin contribue-t-elle à promouvoir l'éco-citoyenneté, chez les permanents, les adhérents, les jardiniers ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les adhérents et le public à toutes les occasions : agriculture bio, environnement, développement durable (portes ouvertes, feuilles de chou, etc.) • Promouvoir l'éducation à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Jardins pédagogiques - Animations environnement - Ateliers pratiques pour adultes - Mise en place d'un refuge LPO • Promouvoir des comportements « éco citoyens » sur le lieu de travail (bacs à déchets, affiches, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'espaces de rencontres • Le nombre de visiteurs allant sur le Jardin • Le nombre de participants aux manifestations • La présence d'informations dans la feuille de chou de l'actualité du développement durable 	<p>La mobilisation et sensibilisation d'élus, de citoyens, d'enfants, de handicapés, de personnes en difficulté...</p> <p>Augmentation des consommateurs bio</p> <p>Adoption de gestes éco citoyens</p>

CRITÈRE 6

L'éco citoyenneté

Fiche-action 1

LES ATELIERS D'ÉCOLOGIE

● Initier à l'environnement petits et grands

Aux Jardins de Cocagne de Thaon-les-Vosges: des jardiniers sont aussi animateurs environnement. Des ateliers d'écologie pratique s'adressent quant à eux aux adultes.

Aux Jardins de Cocagne de Thaon-les-Vosges, des jardiniers ont été formés et animent certains ateliers à destination des enfants. Le Jardin remplit une mission d'éducation à l'environnement sur trois thèmes principaux : le jardinage bio bien sûr, l'arbre et la forêt, l'eau et les milieux aquatiques. L'objectif : faire découvrir le jardinage bio par la pratique (semis, repiquage, plantation, fabrication de compost, entre autres), découvrir la nature, comprendre l'environnement et favoriser ce qu'on pourrait appeler une conscience et des comportements écocitoyens. Cette action est soutenue par le Conseil général et la DIREN (Direction régionale de l'environnement).

L'éducation est un apprentissage tout au long de la vie : c'est pourquoi l'association accueille non seulement les écoles et les centres aérés, mais aussi des groupes d'adultes (associations, maisons de retraite, handicapés, etc.) ou des adultes en individuel. En effet, le Jardin a mis en place des ateliers d'écologie pratique, en partenariat avec d'autres associations d'éducation à l'environnement (Association L'Eau d'Ici, Jardins en Terrasses, l'Espace Info Énergie, et le CPIE de la Montagne Vosgienne). Cette activité s'insère dans la Charte départementale de l'Environnement du Conseil général. Au programme en 2006 pour le Jardin de Thaon : « Valoriser la surface de son po-

tager et cultiver bio », « Comment faire son compost », « Soigner son jardin avec des extraits de plantes », etc.

Une dizaine de Jardins ont développé une activité d'éducation à l'environnement, à travers la création d'un Jardin pédagogique ou des animations environnement.



Documents

- « La production maraîchère bio dans un Jardin de Cocagne », référentiel technique n° 2
- « Les Jardins pédagogiques et l'éducation à l'environnement dans un Jardin de Cocagne », guide technique

Formations Réseau

- « Formation au logiciel de gestion de production »
- « La fonction d'animateur du réseau d'adhérents sur un Jardin de Cocagne » (Formation généraliste couvrant l'ensemble des registres et fonctions mises en œuvre conformément à la charte nationale des Jardins)
- « La traction animale dans les Jardins de Cocagne »
- Consulter le catalogue de formations du Réseau Cocagne

Outils

- Outil Diagnostic agri-environnemental sur un Jardin de Cocagne

Sites

- Le site de l'Union Nationale des Centre Permanents d'Éducation à l'Environnement : <http://www.cpie.fr/>



ANNEXES

annexe 1

Définitions

annexe 2

Tableau de correspondance entre les dimensions de la Charte, de la démarche qualité (DQ) et l'approche de développement durable (DD) au sein du Réseau Cocagne



● Gouvernance et gestion de l'entreprise sociale

Par gouvernance on entend ici l'étage supérieur de la gestion (de l'administration ou du management) de l'entreprise, c'est-à-dire, celui des décisions stratégiques et des grandes orientations qui relèvent des instances dirigeantes élues et mandatées à cet effet (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence).

De même qu'au niveau de l'Etat, le concept de gouvernance inclue la notion de participation de la population, plus précisément de la société civile (notamment à travers les associations) à l'élaboration des politiques qui la concernent, à l'échelle d'une entreprise sociale, la gouvernance implique la participation ou l'association des diverses parties prenantes à l'élaboration des choix stratégiques qui les concernent. La gouvernance est donc étroitement associée aux concepts de démocratie participative et de *démocratie sociale*.

La *gestion* ou *l'administration* de l'entreprise se réfère plus directement aux techniques de gestion courante ou d'application opérationnelle.

La gestion peut donc se décliner classiquement par spécialités: *gestion comptable et financière, gestion organisationnelle ou statutaire, gestion commerciale, gestion des ressources humaines*.

● Capital humain

Dans la lignée des économistes libéraux individualistes comme I. FISHER, G. BECKER et Th. SCHULTZ, le capital humain désigne l'ensemble des capacités économiquement productives d'un individu, acquises par la formation initiale et continue ou (et) l'expérience professionnelle. Tout individu économiquement rationnel escompte un bon retour sur investissement du capital humain ainsi constitué au fil de la vie.

● Capital social

Selon des économistes comme PUTMAN ou FUKUYAMA (de facture moins individualiste...), le capital social est ce qui permet aux gens d'agir ensemble, de créer des synergies et de forger des coopérations (partenariats); ou encore, c'est le ciment qui lie les communautés, les organisations, les entreprises et les différents groupes sociaux sur un territoire. Si les capacités individuelles des membres du groupe (de la communauté) constituent bien les ingrédients de base du « ciment », la consistance finale de celui-ci résulte de leur mélange réussi, c'est-à-dire des capacités et compétences collectives construites ensemble.

- *La capacité* est une promesse de compétence (ou une aptitude à acquérir cette compétence).
- *La "capabilité"* (Amartya Sen, prix Nobel économie) désigne la capacité effective de pouvoir réaliser son projet professionnel et son projet de vie (donc un lien étroit avec le concept d'égalité des chances).



Tableau de correspondance entre les dimensions de la Charte, de la démarche qualité (DQ) et l'approche de développement durable (DD) au sein du Réseau Cocagne.

1. La mission d'insertion

Lecture du tableau: le premier axe de la charte (la mission d'insertion), correspond étroitement à la première dimension de la démarche qualité (la mission d'insertion sociale et professionnelle). Celle-ci explicite clairement la composante sociale de l'insertion, c'est-à-dire la première composante du développement durable, la seconde étant la composante économique. Deux axes de la démarche qualité sont transversaux: l'image et la communication externe, ainsi que le management et le fonctionnement interne.

Quatre axes de la charte du Réseau	Cinq dimensions de la démarche qualité (DQ)	Trois composantes du développement durable (DD)
(1) Mission d'insertion: Accueillir, recruter et accompagner socialement des publics en difficulté	(1) La mission d'insertion sociale et professionnelle ● L'accès des jardiniers à l'emploi (milieu ordinaire du travail) ou à l'activité. ● L'insertion sociale des jardiniers ● La place des jardins dans l'économie (marché du travail)	<p>Composante sociale (socialement équitable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'amélioration des relations sociales des salariés en insertion (règlements, lois, aménagements, horaires, intéressement, participation) - égalité des chances et lutte contre les discriminations - insertion socioprofessionnelle ● le halo sociétal - l'amélioration des relations sociales ● l'insertion socioprofessionnelle des jardiniers en insertion (avec tous les items) Le halo sociétal Éducation à la citoyenneté, à la démocratie Enrichissement du capital social collectif <p>Composante économique (économiquement viable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le mode d'inscription dans l'économie locale: L'inscription dans le tissu économique local La pertinence des parcours socioprofessionnels par rapport au travail et aux besoins du territoire ● Hybridation des ressources Ressources publiques ● Le mode de gestion Le bon usage des fonds publics La cohérence des moyens au regard du projet Jardin
	(4) Image et communication externe (5) Management et fonctionnement interne	Gouvernance

2. La production bio

Lecture du tableau: le 2e axe de la charte (la production bio) correspond étroitement à la 2e dimension de la démarche qualité qui en explicite là encore la dimension économique (marché des produits bio), et la place dans l'écosystème. On peut donc établir, cette fois, les correspondances avec les trois dimensions du développement durable social, économique et environnemental. Deux axes de la démarche qualité sont transversales: l'image et la communication externe, ainsi que le management et le fonctionnement interne.

Quatre axes de la charte du Réseau	Cinq dimensions de la démarche qualité (DQ)	Trois composantes du développement durable (DD)	
(2) La production bio Produire dans le cadre de l'agriculture bio	(2) La production bio (marché des produits)	<p>Composante sociale (socialement équitable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'insertion socioprofessionnelle des jardiniers</i> <p>La sensibilisation à l'hygiène alimentaire La distribution de légumes bio</p> <p>Composante économique (économiquement viable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Hybridation des ressources</i> <p>Les recettes commerciales Inscription dans le tissu économique local</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Le mode de gestion</i> <p>La cohérence des moyens au regard du projet Jardin</p> <p>(3) Composante environnementale (écologiquement durable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ménagement du patrimoine physique naturel (ressources, paysages)</i> ● <i>Protection, valorisation du patrimoine culturel (bâti ou "immatériel")</i> 	Gouvernance
	(4) Image et communication externe (5) Management et fonctionnement interne		

3. L'animation du réseau d'adhérents

Lecture du tableau: Le 3e axe de la charte (la distribution auprès d'un réseau d'adhérents) correspond étroitement à la 3e dimension de la démarche qualité (l'animation du réseau d'adhérents). On établira, cette fois, les correspondances avec deux dimensions du développement durable: la composante sociale (l'insertion socioprofessionnelle et le « halo sociétal »), et économique (inscription dans l'économie locale, hybridation des ressources et mode de gestion). Deux axes de la démarche qualité sont transversales: l'image et la communication externe, ainsi que le management et le fonctionnement interne.

Quatre axes de la charte du Réseau	Cinq dimensions de la démarche qualité (DQ)	Trois composantes du développement durable (DD)	
(3) Animation du réseau d'adhérents Distribuer auprès d'un réseau d'adhérents consommateurs	(3) L'animation du réseau d'adhérents Du consommateur au consomm'acteurs: - vente de légumes bio - création de lien social	<p>Composante sociale (socialement équitable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Le halo sociétal</i> <p>sensibiliser les personnes à la lutte contre les exclusions, au développement durable la valorisation d'une conscience environnementale l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie enrichissement du capital social collectif Insertion socio pro (participation à une vie citoyenne)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'insertion socioprofessionnelle des jardiniers</i> <p>la participation à une vie citoyenne</p> <p>Composante économique (économiquement viable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mode d'inscription dans l'économie locale (dans les systèmes productifs locaux, le développement local)</i> <p>Participation au développement de l'agriculture bio Inscription dans le tissu économique local</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>l'hybridation des ressources</i> <p>les recettes commerciales la réciprocité, le troc, l'échange, le bénévolat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>mode de gestion</i> <p>la traduction comptable des choix développement durable et associatif (bénévolat)</p> <p>Composante environnementale (écologiquement durable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ménagement du patrimoine physique naturel (ressources, paysages)</i> <p><i>Protection, valorisation du patrimoine culturel (bâti ou « immatériel »)</i></p>	Gouvernance
	(4) Image et communication externe (5) Management et fonctionnement interne		

4. La collaboration avec le secteur professionnel

Lecture du tableau : la « collaboration avec le secteur professionnel » (4e point de la charte) entre en correspondance directe avec la production bio et l'organisation du marché des produits de la DQ.

On retrouve des correspondances directes avec les deux dernières composantes du développement durable (économique et environnemental), et indirecte avec la composante sociale, sous l'angle de l'insertion socioprofessionnelle des jardiniers. Deux axes de la démarche qualité sont transversales : l'image et la communication externe, ainsi que le management et le fonctionnement interne.

Quatre axes de la charte du Réseau	Cinq dimensions de la démarche qualité (DQ)	Trois composantes du développement durable (DD)		
(4) Collaboration avec le secteur professionnel	<p>La production bio (marché des produits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La place des Jardins dans l'économie (marché des produits bio). ● Place et rôle des jardins dans l'écosystème ou le ménagement de l'environnement 	<p>(4) Image et communication externe</p> <p>(5) Management et fonctionnement interne</p>	<p>Composante sociale (socialement équitable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'insertion socioprofessionnelle des jardiniers</i> 	Gouvernance
			<p>Composante économique (économiquement viable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>mode d'inscription dans l'économie locale</i> <p>Inscription dans des dynamiques territoriales Inscription dans le secteur professionnel local La participation au développement de l'agriculture bio La mise en réseau des systèmes productifs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>l'hybridation des ressources</i> <p>Le bénévolat, le troc, l'échange, la réciprocité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Inscription dans le commerce équitable</i> ● <i>Le mode de gestion</i> <p>La transparence par des moyens de pilotage financier</p> <p>Composante environnementale (écologiquement durable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Ménagement du patrimoine physique naturel (ressources, paysages)</i> ● <i>Protection, valorisation du patrimoine culturel (bâti ou « immatériel »)</i> 	